



Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2016 à 18.30 heures

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Secrétaire de séance :

Pascal GIRODIER

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSET, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE, Daniel FABRE.

Pouvoir(s) :

Roselyne BRUNETTI à Claudette BRUNEL

Monsieur le Maire salue l'ensemble du Conseil communal, le public et la presse ici présente. Il demande à l'assemblée de se lever pour l'Hymne national. Ils auront tous une pensée pour les victimes des attentats de Bruxelles pendant cette Marseillaise.

Monsieur le Maire désigne Monsieur Pascal GIRODIER en qualité de secrétaire de séance. Ce dernier est chargé de faire l'appel et donne lecture d'un pouvoir.

Monsieur le Maire demande aux Elus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 février 2016.

Il n'y a pas de remarques. L'approbation de ce procès verbal est adoptée à la majorité. (*Monsieur PENIN n'est pas présent*).

Monsieur le Maire rappelle que les Elus ont été destinataires, dans l'ordre du jour de la convocation, de la liste des décisions détaillées prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la période du 19 février au 16 mars 2016. Il leur demande s'ils ont des questions ou des besoins d'éclaircissements sur certaines décisions, comme énoncées ci-après :

Monsieur PENIN arrive en cours de séance.

- ❖ Décision municipale n° ADMGCIM n° 16-02-44 : délivrance d'une concession n°2-H-28 de 15 ans dans le cimetière de la rive gauche situé sur le territoire de la Commune à Madame SIRVENT et moyennant la somme de 425 €.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-46 : suppression de la régie d'avance « Commission jumelage ». Cette régie d'avance instaurée le 11/04/2008 ne répond plus aux exigences imposées par un fonctionnement efficace de la Commission jumelage
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-47 : création d'une régie d'avance et de recettes de la « Commission jumelage ». Cette régie est destinée à faciliter les échanges menés entre la Commune et la ville jumelée de DOSSENHEIM.

- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-50 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade AUBANEL pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-51 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade BRIAUX pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-52 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade CHAPELLE pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-53 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade JULLIAN pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-54 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade DEVAUX pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-55 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade MARTINI pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-56 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade SAINT LOUIS pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-57 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade LABOURAYRE pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-58 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade LESCOT pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-59 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade DU LEVANT pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-60 : Festival d'abrivado des plages - Contrat de cession avec Vents de Sables, pour un montant de 900,00 €, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-61 : convention d'occupation de la coursive du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville avec Frédéric BARETTY, Président de la fédération des aveugles et amblyopes de France pour l'exposition-vente d'œuvres, le 11 avril 2016, moyennant le versement de 20 % des œuvres vendues.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-62 : Voga 2016 - Marché méditerranéen : convention et tarif moyennant la somme de 180 € par chapiteau.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-02-63 : Festival d'abrivado des plages - Contrat d'engagement avec la Manade RAMBIER pour un montant de 380,00 € TTC, le 05 mars 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-03-02 : Communauté de Communes - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une salle pour installation provisoire d'un restaurant scolaire. L'article 10 de la convention initiale est modifié ainsi qu'il suit : *A compter du 1^{er} septembre 2015 et pendant toute la durée des travaux de restructuration en self du restaurant scolaire Le Repausset Levant, la Communauté de Communes Terre de Camargue prend à sa charge le différentiel de la consommation des fluides (eau, électricité,...) correspondant à l'utilisation du rez-de-chaussée de l'A.L.S.H. pour la gestion de la restauration des enfants scolarisés à l'école élémentaire Le Repausset Levant les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire, apprécié à partir des factures des deux années précédentes.*
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-03-03 : Voga 2016 - Guinguette de la Mer : manifestation sur le parking de la Villa Parry les 20 et 21 mai 2016. Chaque participant devra s'acquitter de la somme de 100 € TTC pour la durée de la manifestation. Une convention sera signée à cet effet.
- ❖ Décision municipale n° ADMG 16-03-11 : avenant au contrat locatif autorisant la résiliation de la location du cellier n°3 situé Résidence Christophe COLOMB, 4 rue du Colonel DRIANT à Mme Margot HENGEVELD. Cet avenant prendra effet le 1^{er} avril 2016.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-03-13 : Les Graulinades - Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours : convention avec l'UNASS moyennant une somme forfaitaire de 280 €.
- ❖ Décision municipale n°DGS 16-03-16 : Festival d'abrivado des plages - Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours : convention avec l'UNASS moyennant la somme forfaitaire de 1 020 €.
- ❖ Décision municipale n° ADMGCIM n° 16-03-12 : délivrance d'une concession n°2-H-29 de 15 ans dans le cimetière de la rive Gauche au nom de Mme ALCACER, moyennant la somme de 425 €.
- ❖ Décision municipale n° ADMGCIM n° 16-03-15 : délivrance d'une concession n°2-H-30 de 15 ans dans le cimetière de la rive Gauche au nom de M. et Mme COURBIER, moyennant la somme de 425 €.
- ❖ Décision municipale n° ADMG n°16-03-19 : mise en place des fonds de caisses pour les régies municipales « stationnement payant » et « occupation du domaine public » d'un montant total de 3 700 €.

Question 1 - Approbation du compte de gestion 2015 : Budget Principal

Rapporteur : Claude BERNARD (assisté de Mme Chantal MALABAVE, Responsable du service financier)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion de Madame la Trésorière d'Aigues-Mortes doit être présenté au Conseil municipal. Les résultats sont en tous points identiques à ceux de l'ordonnateur.

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

030001
TRES. AIGUES-MORTES



II-1
Exercice 2015

20000 –GRAU DU ROI

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 760 284,07	30 338 242,00	55 098 526,07
Titres de recettes émis (b)	22 466 703,37	30 299 122,51	52 765 825,88
Réductions de titres (c)	1 907 989,35	141 925,90	2 049 915,25
Recettes nettes (d = b – c)	20 558 714,02	30 157 196,61	50 715 910,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 760 284,07	30 338 242,00	55 098 526,07
Mandats émis (f)	19 720 875,71	27 541 063,48	47 261 939,19
Annulations de mandats (g)	45 156,13	2 276 405,92	2 321 562,05
Dépenses nettes (h = f – g)	19 675 719,58	25 264 657,56	44 940 377,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent	882 994,44	4 892 539,05	5 775 533,49
(h – d) Déficit			

POUR : 28 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE.

ABST : 1 Yvette FLAUGERE

Question 2 - Approbation du compte de gestion 2015 : Budget annexe Domaine locatif

Rapporteur : Claude BERNARD

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

030001
TRES. AIGUES-MORTES



II-1
Exercice 2015

20100 –DOMAINE LOCATIF GRAU DU ROI

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 776 390,00	4 418 896,00	17 195 286,00
Titres de recettes émis (b)	13 364 756,63	3 472 114,97	16 836 871,60
Réductions de titres (c)	0,00	126 530,46	126 530,46
Recettes nettes (d = b -c)	13 364 756,63	3 345 584,51	16 710 341,14
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 776 390,00	4 418 896,00	17 195 286,00
Mandats émis (f)	12 271 766,03	4 672 778,74	16 944 544,77
Annulations de mandats (g)	0,01	319 672,99	319 673,00
Dépenses nettes (h = f-g)	12 271 766,02	4 353 105,75	16 624 871,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	1 092 990,61		85 469,37
(h-d) Déficit		1 007 521,24	

POUR : 28 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE.

ABST : 1 Yvette FLAUGERE

Question 3 - Approbation du compte de gestion 2015 : Budget annexe ODAS régie

Rapporteur : Claude BERNARD

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

030001
TRES. AIGUES-MORTES



GED

II-1
Exercice 2015

20200 –ODAS GRAU DU ROI

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	168 203,00	321 565,00	489 768,00
Titres de recettes émis (b)	109 538,67	230 681,99	340 220,66
Réductions de titres (c)	0,00	1 190,04	1 190,04
Recettes nettes (d = b – c)	109 538,67	229 491,95	339 030,62
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	168 203,00	321 565,00	489 768,00
Mandats émis (f)	121 802,12	277 565,54	399 367,66
Annulations de mandats (g)	0,00	19 225,52	19 225,52
Dépenses nettes (h = f – g)	121 802,12	258 340,02	380 142,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédeant			
(h – d) Déficit	12 263,45	28 848,07	41 111,52

POUR : 28 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE.

ABST : 1 Yvette FLAUGERE

Question 4 - Approbation du compte de gestion 2015 : Budget annexe Régie des services urbains (RSU)

Rapporteur : Claude BERNARD

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

030001
TRES. AIGUES-MORTES



GED

II-1
Exercice 2015

20600 –REGIE DES SERVICES URBAINS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	179 556,00	1 467 110,00	1 646 666,00
Titres de recettes émis (b)	32 004,15	1 173 485,89	1 205 490,04
Réductions de titres (c)	0,00	469,63	469,63
Recettes nettes (d = b –c)	32 004,15	1 173 016,26	1 205 020,41
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	179 556,00	1 467 110,00	1 646 666,00
Mandats émis (f)	66 655,11	1 185 773,24	1 252 428,35
Annulations de mandats (g)	0,00	110,40	110,40
Dépenses nettes (h = f –g)	66 655,11	1 185 662,84	1 252 317,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d –h) Excédent			
(h –d) Déficit	34 650,96	12 646,58	47 297,54

POUR : 28 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE.

ABST : 1 Yvette FLAUGERE

Question 5 - Approbation du compte de gestion 2015 : Budget annexe Chambre funéraire

Rapporteur : Claude BERNARD

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

030001
TRES. AIGUES-MORTES



GED

II-1
Exercice 2015

20500 –CHAMBRE FUNERAIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 963,00	12 551,00	53 514,00
Titres de recettes émis (b)	3 865,75	7 993,90	11 859,65
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 865,75	7 993,90	11 859,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 963,00	12 551,00	53 514,00
Mandats émis (f)	4 079,83	10 582,69	14 662,52
Annulations de mandats (g)	0,00	1 757,37	1 757,37
Dépenses nettes (h = f - g)	4 079,83	8 825,32	12 905,15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	214,08	831,42	1 045,50

Le Conseil municipal adopte cette question à l'unanimité.

Question 6 - Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats - Exercice 2015 - Budget Principal Commune

Monsieur le Maire précise que de la question 6 à 10, il va s'agir de l'approbation du compte administratif et de l'affectation des résultats. Sur toutes ces questions-là, une fois que Monsieur Claude BERNARD en aura fait l'exposé, il quittera la séance. Monsieur BERNARD mettra aux voix en son absence.

Rapporteur : Claude BERNARD

Les affectations de résultats d'un exercice [reports des excédents et (ou) des déficits + reports de soldes d'exécutions], les crédits de reports et s'il y a lieu, les affectations en réserves prévues aux Budgets Primitifs de l'exercice N-1, sont subordonnés à l'approbation des comptes administratifs (ordonnateur) et Comptes de gestion (comptable assignataire).

Ces résultats sont alors inscrits en totalité au Budget Primitif ou supplémentaire de l'exercice suivant. Les reports de crédits d'équipement disponibles au 31 décembre de l'exercice N-1 sont préalablement approuvés par le trésor public avant reprise au Budget Primitif de l'exercice N+1 et mis éventuellement à jour.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	19 720 875 .71	27 541 063.48
Dépenses annulées	45 156.13	2 276 405.92
Dépenses nettes	19 675 719.58	25 264 657.56
Recettes émises	22 466 703.37	30 299 122.51
Recettes annulées	1 907 989.35	141 925.90
Recettes nettes	20 558 714.02	30 157 196.61
Résultat de l'exercice	882 994.44	4 892 539.05
Résultat Reporté (2014)	-2 587 991.95€	3 340 160.51€
Affectation du Résultat 2014		2 940 160.51€
Résultat de Clôture	-1 704 997.51 €	5 292 539.05 €
	Total (Inv. + Fonct.)	3 587 541.54 €

Crédits de report 2015 sur BP 2016

Dépenses d'investissement : 1 117 906.00 €
 Recettes d'investissement : 627 022.00 €

Résultats de clôture

Investissement solde d'exécution : - 1 704 997 .51 €

Fonctionnement excédent de clôture : 5 292 539.05 €

Propositions d'affectation au BP 2016

Investissement solde d'exécution : - 1 704 998 €

Réserves : 3 000 000 €

Excédent de fonctionnement reporté : 2 292 539 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de **délibérer** sur les résultats présentés, de les **inscrire** au Budget Primitif de l'exercice tels que proposés et d'**approuver** la réserve de : **3 000 000 €** au Budget Primitif (section Investissement), du Budget Principal Commune.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT,
CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE
ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

**Question 7 - Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats - Exercice 2015 -
Budget Annexe Domaine locatif**

Rapporteur : Claude BERNARD

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	12 271 766.03	4 672 778.74
Dépenses annulées	0.01	319 672.99
Dépenses nettes	12 271 766.02	4 353 105.75
Recettes émises	13 364 756.63	3 472 114.97
Recettes annulées		126 530.46
Recettes nettes	13 364 756.63	3 345 584.51
Résultat de l'exercice	1 092 990.61	-1 007 521.24
Résultat reporté 2014	22 344.30	1 015 370.05
Affectation du Résultat		
Résultat de Clôture	1 115 334.91	7 848.81
	Total (Inv. + Fonct.)	1 123 183.72

Crédits de report 2015 sur BP 2016

Dépenses d'investissement : 199 500 €

Recettes : néant

Résultats de clôture

Investissement solde d'exécution : 1 115 334.91 €

Fonctionnement excédent de clôture 7 848.81 €

Propositions d'affectation au BP 2016

Investissement solde d'exécution : 1 115 334 €

Réserves : 0.00 €

Excédent de fonctionnement reporté : 7 848 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de **délibérer** sur les résultats présentés et de les **inscrire** au Budget Primitif de l'exercice tels que proposés.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, **CONTRE** : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

**Question 8 - Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats - Exercice 2015 -
Budget Annexe ODAS régie**

Rapporteur : Claude BERNARD

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	121 802.12	277 565.54
Dépenses annulées	0	19 225.52
Dépenses nettes	121 802.12	258 340.02
Recettes émises	109 538.67	230 681.99
Recettes annulées	0	1 190 04
Recettes nettes	109 538.67	229 491.95
Résultat de l'exercice	-12 263.45	-28 848.07
Résultat reporté 2014	58 663.01	91 026.62
Affectation du Résultat		
Résultat de Clôture	46 399.56	62 178.55
	Total (Inv + Fonct)	108 578.11

Crédits de report 2015 au BP 2016

Dépenses d'investissement : 8 500 €

Recettes : néant

Résultats de clôture

Investissement solde d'exécution : 46 399.56 €

Fonctionnement excédent clôture : 62 178.55 €

Propositions d'affectation au BP 2016

Investissement solde d'exécution : 46 399 €

Réserves : 0.00 €

Excédent de fonctionnement reporté : 62 178 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de **délibérer** sur les résultats présentés et de les **inscrire** au Budget Primitif de l'exercice tels que proposés.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, **CONTRE** : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

**Question 9 - Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats - Exercice 2015 -
Budget Annexe régie des services urbains**

Rapporteur : Claude BERNARD

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	66 655.11	1 185 773.24
Dépenses annulées	0	110.40
Dépenses nettes	66 655.11	1 185 662.84
Recettes émises	32 004.15	1 173 485.89
Recettes annulées	0	469.63
Recettes nettes	32 004.15	1 173 016.26
Résultat de l'exercice	-34 650.96	-12 646.58
Résultat reporté 2014	32 557.29	496 873.86
Affectation du Résultat		
Résultat de Clôture	-2 093.67	484 227.28
Total (INV + Fonc)		482 133.61

Crédits de report 2015 au BP 2016

Dépenses : néant

Recettes : néant

Résultats de clôture

Investissement solde d'exécution : **- 2 093.67 €**

Fonctionnement excédent de clôture : 484 227.28 €

Propositions d'affectation au BP 2016

Investissement solde d'exécution : **- 2 094 €**

Réserves : 0.00€

Excédent de fonctionnement reporté : 484 227 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de **délibérer** sur les résultats présentés et de les **inscrire** au Budget Primitif de l'exercice tels que proposés.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, **CONTRE : 7** Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

**Question 10 - Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats - Exercice 2015 -
Budget Annexe Chambre funéraire**

Rapporteur : Claude BERNARD

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	4 079.83	10 582.69
Dépenses annulées	0	1 757.37
Dépenses nettes	4 079.83	8 825.32
Recettes émises	3 865.75	7 993.90
Recettes annulées	0	0
Recettes nettes	3 865.75	7 993.90
Résultat de l'exercice	-214.08	-831.42
Résultat Reporté 2014	37 097.57	4 611.22
Affectation du Résultat		
Résultat de Clôture	36 883.49	3 779.80
	Total (inv. + fonct.)	40 663.29

Crédits de report 2015 au BP 2016

Dépenses : néant

Recettes : néant

Résultats de clôture

Investissement solde d'exécution : 36 883.49 €

Fonctionnement excédent de clôture : 3 779.80 €

Propositions d'affectation au BP 2016

Investissement solde d'exécution : 36 883 €

Réserves : 0.00€

Excédent de fonctionnement reporté : 3 779 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de **délibérer** sur les résultats présentés et de les **inscrire** au Budget Primitif de l'exercice tels que proposés.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, **CONTRE : 7** Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE
ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

RESULTATS CONSOLIDÉS - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET	Section		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Budget principal	-1 704 997,51	5 292 539,05	3 587 541,54
Annexes			
Domaine locatif	1 115 334,91	7 848,81	1 123 183,72
ODAS Régies	46 399,56	62 178,55	108 578,11
Régie services urbains	-2 093,67	484 227,28	482 133,61
Chambre funéraire	36 883,49	3 779,80	40 663,29
Total	-508 473,22	5 850 573,49	5 342 100,27

Question 11 - Vote du Budget Primitif 2016 - Budget Principal Commune

Monsieur le Maire réintègre la séance. Il explique que les votes s'effectueront chapitres par chapitres sur le budget de fonctionnement et par opérations sur le budget d'investissement. Cela a été discuté avec les représentants de l'opposition lors de la réunion de la Commission.

Un travail important a été fait en Commission avec tous les éléments nécessaires fournis. Il a été convenu qu'après le vote de chaque chapitre et à la fin, chaque groupe ferait une déclaration dans laquelle bien-sûr, il y aura certainement des points d'ordre généraux et plus précis qui seront exprimés et qu'il faudra décortiquer chapitre par chapitre.

Cependant, s'il y a un point de questionnement qui se poserait, ils seront prêts à y répondre.

Rapporteur : Claude BERNARD

L'examen et le vote s'effectuent pour chaque budget :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement.
- Par opération pour la section d'investissement.
- Avec reprise des résultats au 31 décembre 2015 et des crédits de reports investissement.

1 - Section de fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2015	Propositions BP 2016
	Recettes	25 296 289	27 836 329
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	400 000	2 292 539
013	Atténuation de charges	135 000	190 000
042	Opérations d'ordre entre section	200 000	200 000
70	Produits des services et ventes diverses	2 012 880	1 414 730
73	Impôts et Taxes	16 900 500	18 033 700
74	Dotations subventions et participations	4 755 800	4 668 360
75	Autres produits de gestion courante	773 109	900 500
76	Produits financier		
77	Produits exceptionnels	119 000	136 500
	Dépenses	25 296 289	27 836 329
011	Charges à caractère général	6 737 317	6 163 990
012	Charges de personnel	9 355 000	9 206 940
014	Atténuations de produits		70 000
022	Dépenses imprévues	200 000	330 240
023	Virement à la section d'investissement	1 336 000	2 500 000
042	Dotations aux amortissements	602 538	1 539 612
65	Autres charges de gestion courante	4 512 732	4 354 520
66	Charges financières	2 168 125	1 836 150
67	Charges exceptionnelles	384 577	1 113 950
68	Dotations aux provisions		720 927

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour la section de fonctionnement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT,
CONTRE : 8 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

2 - Opérations d'investissement Dépenses

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016
	Opération non affectée	6 296 991		9 235 154
14	Acquisitions	767 151	53 401	831 270
15	Travaux de bâtiments	987 891	382 965	656 000
16	Travaux de voirie et réseaux divers	2 967 062	632 040	1 849 000
17	Port de Pêche	25 000		30 000
18	Syndicat d'électrification	100 000	43 000	220 000
20	Massif dunaire Espiguette	857 083	6 500	50 000
22	Frais d'études	61 000		280 000
24	Protection du littoral			73 000
25	Plateau sportif	20 000		
26	Vidéo surveillance	452 380		150 000
27	Etang du Médard	104 152		105 000
28	CHU Boucanet	50 000		50 000
		12 688 710	1 117 906	13 529 424
				14 647 330

3 - Opérations d'investissement Recettes

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016
	Opération non affectée	10 758 698		13 419 768
14	Acquisitions	14 500		15 540
15	Travaux de Bâtiments	141 500		
16	Travaux de voirie et réseaux divers	539 240	34 240	365 000
18	Syndicat d'électrification			170 000
20	Massif dunaire Espiguette	1 021 139	568 782	50 000
22	Frais d'étude			
25	Plateau sportif			
26	Vidéo Protection	120 000	24 000	
27	Etang du Médard	93 633		
		12 688 710	627 022	14 020 308
				14 647 330

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour les sections d'investissement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT,
CONTRE : 8 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

CF. ANNEXES CI-APRÈS « INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATIONS BUDGET PRINCIPAL 2016 ».

INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS

BUDGET PRINCIPAL 2016

Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016	Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016
OPERATION NON AFFECTEE					
DEPENSES					
001 Solde d'execut° d'inv.reporté		1 704 998	RECETTES		
020 Dépenses Imprévues Invest.		40 000	021 Virement de section Fonct°		2 500 000
040 Opération d'ordre entre sections		200 000	024 Produits des Cessions		1 500 000
041 Opérations Patrimoniales		22 223	040 Opération d'ordre entre sections		1 539 612
1641 Emprunts		3 500 000	041 Opérations Patrimoniales		22 223
16811 Refinancement Dette		3 767 933	10222 FCTVA		750 000
204182 Bats & Install. (Ecole de la Mer)			10226 Taxe Aménagement		160 000
Total TTC		9 235 154	1068 Excédents de Fonctionnement		3 000 000
			166 & 141 Refinancement Dette		3 947 933
			Total TTC		13 419 768
OPERATION 14 ACQUISITIONS					
DEPENSES					
2051 Concessions et droits similaires		95 000	RECETTES		
2112 Terrain de Voirie		1	1321 Etat § établ. Nationaux		15 540
21571 Matériel roulant		146 759	1328 Autres		
21578 Autre matériel et outillage	951	13 100	Total TTC		15 540
2158 Autres matériels		253 600			
2182 Matériel de transport		70 000			
2183 Matériel de bureau et Info.	48 650	77 800			
2184 Mobilier		15 410			
2188 Autres Immo. Corporelles	3 800	159 600			
Total TTC	53 401	831 270			
OPERATION 15 TRAVAUX DE BATIMENTS					
DEPENSES					
21316 Equipements de Cimetière	23905	30 000	RECETTES		
231301 Cité de la Pêche et des Pêcheurs		70 000	1322 Régions		
231302 Accessibilité PMR & Ad'AP	15 000	1 000	1321 Etat § établ. Nationaux		
231303 Salle Multi Fonction	21 000	24 000	Total TTC		0
231307 Bâtiments Divers		20 000			
231311 Ecoles Municipales	4 560	50 000			
231317 Palais des Sports	315 000	505 000			
231320 Hôtel de Ville	3 500	6 000			
231525 Bâtiment Crèche & Ancien CCAS					
231327 Carrefour 2000					
Total TTC	382 965	656 000			
OPERATION 16 TRAVAUX DE VOIRIE RESEAUX DIVERS					
DEPENSES					
231501 VRD (Marché à bdc)		850 000	RECETTES		
231502 Accessibilité PMR & Ad'AP	2 640	30 000	1321 Etat § établ. Nationaux	34 240	
231503 Eclairage Public	57 000	34 000	1322 Régions		
231504 Esplanade de la Mer		30 000	1342 Amende de police		350 000
231505 La Trans Graulenne (Mode doux)		20 000	1345 Particip. non réalisat° aire stationnement		15 000
231506 Cité de la Pêche et des Pêcheurs		50 000	Total TTC	34 240	365 000
231515 Mise en Forme Plages		465 000			
231517 Avenue Jean Lasserre	365 000				
231530 Tri enterrer	32 400				
231531 Fibre Optique/Telephonie		50 000			
231541 Protect° Littoral Ganivelles		60 000			
231548 Abords hôtel de ville					
231549 place de la Libération	175 000	260 000			
Total TTC	632 040	1 849 000			
Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016	Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016

OPERATION 17 PORT DE PECHE		
DEPENSES		
2315 Immos en cours - Inst. Techniques		30 000

OPERATION 18 SYNDICAT ELECTRIFICATION		
DEPENSES		RECETTES
21534 Reseaux d'electrification	43 000	220 000
1326 Autres Etablissements Publics		170 000

OPERATION 20 MASSIF DUNAIRE ESPIGUETTE		
DEPENSES		RECETTES
2315 Immos en cours Inst.Techn.	6 500	50 000
Total TTC	6 500	50 000
1321 Etat § établ. Nationaux		200 300
1322 Régions		95 038
1323 Départements		89 644
1327 Budget communautaire, fonds...		183 800
Total TTC		568 782

OPERATION 22 FRAIS D'ETUDES		
DEPENSES		RECETTES
2031 Frais d'études		280 000
2033 Frais d'insertion		
Total TTC	0	280 000
1318 Autres		50 000

OPERATION 24 PROTECTION DU LITTORAL		
DEPENSES		
2128 Autres Agenc. Et Aménagements		73 000

OPERATION 25 PLATEAU SPORTIF		
DEPENSES		RECETTES
2315 Immos en cours Inst.Techn.		

OPERATION 26 VIDEO PROTECTION		
DEPENSES		RECETTES
21538 Autres réseaux		150 000
1311 Subv. Equipement.Transf. Etat & EN		24 000

OPERATION 27 ETANG DU MEDARD		
DEPENSES		RECETTES
2315 Immos en cours Inst.Techn.		105 000
1321 Etat § établ. Nationaux		
1322 Régions		
Total TTC		0

OPERATION 28 C.H.U		
DEPENSES		
2313 Autres organismes publics		50 000

TOTAL TTC	CR 2015	Budget 2016	TOTAL TTC	CR 2015	Budget 2016
1 117 906	13 529 424		627 022	14 020 308	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		
14 647 330			14 647 330		

Question 12 - Vote du Budget annexe Domaine locatif 2016

Rapporteur : Claude BERNARD

1 - Section de fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2015	Propositions BP 2016
	Recettes	4 336 496	4 007 417
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	1 015 370	7 848
042	Opérations d'ordre entre section	296 481	286 098
70	Produits des services et ventes diverses	150 720	426 300
74	Subvention d'exploitation		764 800
75	Autres produits de gestion courante	2 701 425	2 522 230
76	Produits Financiers	76 500	
77	Produits exceptionnels	96 000	141
	Dépenses	4 336 496	4 007 417
011	Charges à caractère général	614 150	650 230
012	Charges de personnel	3 000	
022	Dépenses imprévues	120 000	
023	Virement à la section d'investissement	735 000	
042	Dotations aux amortissements	1 855 651	2 070 287
65	Autres charges de gestion courante	30 000	100
66	Charges financières	958 695	1 285 500
67	Charges exceptionnelles	20 000	1 300

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour la section de fonctionnement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Opérations d'investissement Dépenses

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016
10	Opération non affectée	1 615 995		2 812 721
	Parking St Vincent			6 000
44	Bâtiments Palais de la Mer	74 629		
48	Seaquarium	438 580	169 000	140 000
51	résidence Christophe Colomb			7 500
77	Maison de retraite St Vincent	372 170	27 300	20 000
79	Mas de la Pêcherie	374 328		
80	Hangars artisanaux	111 621	3 200	
		2 987 323	199 500	2 986 221
				3 185 721

Opérations d'investissement Recettes

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016
	Opération non affectée	2 612 995		3 185 721
77	Maison de retraite St Vincent			
79	Mas de la Pêcherie	374 328		
		2 987 323		3 185 721

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour les sections d'investissement

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

CF. ANNEXE CI-APRÈS « INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATIONS DOMAINE LOCATIF 2016 ».

INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS

DOMAINE LOCATIF 2016

Operations / Articles

CR 2015

Budget 2016

Operations / Articles

CR 2015

Budget 2016

OPERATION		NON AFFECTEE	
DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses Imprévues Investissement	145 330		
13911 Etat et Etablissements Nationaux	54 921		1 115 334
13912 Régions	786		100
13913 Départements	50 020		2 070 287
13914 Communes	15 386		
13918 Autres	164 985		
1641 Emprunts en euros	1 190 000		
165 dépôts et cautionnements	5 000		
2313 Immos en cours	1 186 293		
Total HT	2 812 721		3 185 721

OPERATION 10 PARKING ET RESIDENCE SAINT VINCENT

DEPENSES		
2181 Inst. Générales et Agencements		6 000

OPERATION 48 SEAQUARIUM

DEPENSES		
231304 Agencements Seaquarium	169 000	125 000
2031 Frais d'Etudes		15 000
TOTAL HT	169 000	140 000

OPERATION 51 RESIDENCE CHRISTOPHE COLOMB

DEPENSES		
231311 Résidence Ch. Colomb		7 500

OPERATION 77 MAISON DE RETRAITE SAINT VINCENT

DEPENSES		
231308 Maison de Retraire	27 300	20 000

OPERATION 79 MAS DE LA PECHERIE

DEPENSES			RECETTES	
2131 Construction Batiments			2115 Terrains Bâtis	

OPERATION 80 HANGARS ARTISANAUX

DEPENSES		
231312 Hangars Artisanaux	3 200	

TOTAL HT	CR 2015	Budget 2016
199 500	2 986 221	

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 185 721
-------------------------------	-----------

TOTAL HT	CR 2015	Budget 2016
		3 185 721

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 185 721
-------------------------------	-----------

Question 13 - Vote du Budget annexe ODAS régie 2016

Rapporteur : Claude BERNARD

1 - Section de fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2015	Propositions BP 2016
	Recettes	320 875	374 581
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	91 026	62 178
042	Opérations d'ordre entre section	10 299	10 300
70	Produits des services et ventes diverses	49 550	51 900
74	Dotations subventions et participations	170 000	244 000
75	Autres produits de gestion courante		6 203
	Dépenses	320 875	374 581
011	Charges à caractère général	150 680	176 830
012	Charges de personnel	15 000	15 000
022	Dépenses imprévues	1 000	700
023	Virement à la section d'investissement		31 203
042	Dotations aux amortissements	109 540	109 698
65	Autres charges de gestion courante	2 700	2 000
66	Charges financières	29 405	26 600
67	Charges exceptionnelles	12 550	12 550

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour la section de fonctionnement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Opérations d'investissement Dépenses

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016
33	Opération non affectée	65 299		68 300
	Acquisitions	7 904		34 000
53	Bâtiment arènes	95 000	8 500	76 500
			8 500	178 800
				187 300

Opérations d'investissement Recettes

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	Propositions 201
	Opération non affectée	168 203		187 300

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour les sections d'investissements.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT
CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE
ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

CF. ANNEXE CI-APRÈS « INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATIONS ODAS RÉGIES 2016 ».

INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS

ODAS REGIES 2016

Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016	Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016
OPERATION NON AFFECTEE					
DEPENSES			RECETTES		
020 Dépenses Imprévues Investissement		3 000	001 Excédent Antérieur Reporté		46 399
13918 Autres		10 300	021 Virement section Exploitation		31 203
1641 Emprunts en euros		55 000	040 Opération d'ordre entre section		109 698
Total HT		68 300	Total HT		187 300
OPERATION 33 ACQUISITIONS					
DEPENSES					
2181 Inst. Générales et Agencements		34 000			
OPERATION 53 BATIMENT					
DEPENSES					
231301 Bâtiment Arènes + Adm Générale	8 500	76 500			
Total HT	8 500	76 500			
TOTAL HT	CR 2015	Budget 2016	TOTAL HT	CR 2015	Budget 2016
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		187 300	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		187 300

Question 14 - Vote du Budget annexe Chambre Funéraire 2016

Rapporteur : Claude BERNARD

1 - Section de fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2015	Propositions BP 2016
	Recettes	12 551	11 709
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	4 611	3 779
70	Produits des services et ventes diverses	5 280	5 330
74	Dotations subventions et participations	2 660	2 600
	Dépenses	12 551	11 709
011	Charges à caractère général	2 590	2 253
022	Dépenses imprévues	300	300
042	Dotations aux amortissements	3 866	3 816
65	Autres charges de gestion courante	598	400
66	Charges financières	5 197	4 940

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour la section de fonctionnement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

2 - Section d'investissement - ONA

Chapitre	Libellés	Voté BP 2015	Propositions BP 2016
	Recettes	40 963	40 699
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	37 097	36 883
040	Opérations d'ordre entre section	3 866	3 816
	Dépenses	40 963	40 699
020	Dépenses imprévues d'investissement	2 500	2 000
040	Opérations d'ordre entre section	4 100	4 500
16	Remboursement d'emprunts	34 363	34 199
21	Immo. corporelles		

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour la section d'investissement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Question 15 - Vote du Budget annexe Régie Services Urbains 2016 : RSU

Rapporteur : Claude BERNARD

1 - Section de fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2015	Propositions BP 2016
	Recettes	1 505 110	1 100 464
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	496 873	484 227
042	Opérations d'ordre entre section	237	237
70	Produits des services et ventes diverses	1 008 000	616 000
	Dépenses	1 505 110	1 100 464
011	Charges à caractère général	207 620	176 588
012	Charges de personnel	340 000	210 000
022	Dépenses imprévues	60 000	68 000
023	Virement à la section d'investissement	150 000	92 750
042	Opérations d'ordre entre section	35 000	27 726
65	Autres charges de gestion courante	2 000	15 000
66	Charges financières	700	
67	Charges exceptionnelles	709 790	510 400

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour la section de fonctionnement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Opérations d'investissement Dépenses

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	propositions 2016
10	Opération non affectée	67 556		6 331
11	Acquisitions			55 000
	Travaux de VRD (Parking Baronnets)	150 000		59 145
		217 556		120 476

Opérations d'investissement Recettes

N°	Libellés	Voté BP 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016
	Opération non affectée	217 556		120 476

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** pour les sections d'investissements.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

CF. ANNEXE CI-APRÈS « INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATIONS RÉGIE SERVICES URBAINS 2016 ».

INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS

REGIE SERVICES URBAINS 2016

Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016	Operations / Articles	CR 2015	Budget 2016
-----------------------	---------	-------------	-----------------------	---------	-------------

OPERATION NON AFFECTEE		
DEPENSES		RECETTES
001 Déficit antérieur Reporté	2 094	
020 Dépenses Imprévues Investissement	4 000	
13913 Départements	237	
1641 Emprunts en euros	0	
Total HT	6 331	
		Total HT
		120 476

OPERATION 10 ACQUISITION		
DEPENSES		
2153 Instal. À caractère spécifique	35 000	
2181 Instal. Générale d'Agencement	20 000	
TOTAL HT	0	55 000

OPERATION 11 TRAVAUX DE VRD		
DEPENSES		
2315 Immos en Cours - Instal. Techniques		59 145

TOTAL HT	CR 2015	Budget 2016	TOTAL HT	CR 2015	Budget 2016
		120 476			120 476
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		

Question 16 - Reversement du Budget Régie Services Urbains sur le Budget Principal 2016 :

Rapporteur : Claude BERNARD

Reversement de l'excédent de fonctionnement (produit issu des droits de stationnement) : 500 000 € sur le compte 7562 en recettes de fonctionnement du Budget Principal.

RSU : Compte 672 dépenses de fonctionnement.

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce reversement.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT
CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE
ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Question 17 - Taux communaux 2016 des impôts locaux

Rapporteur : Claude BERNARD

Il est proposé de ne pas faire varier les taux des trois taxes en 2016.

2016	Bases Prévisionnelles	Taux Communaux	Produits
Taxe d'habitation	54 824 273	11,09%	6 080 012
Taxe Foncière (bâti)	37 379 000	15,34%	5 733 939
Taxe Foncière (non bâti)	66 100	37,85%	25 019
CFE			11 838 970

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur les taux communaux 2016.

POUR : 23 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Daniel FABRE

CONTRE : 1 Yvette FLAUGERE

ABST : 5 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY

Monsieur PARASMO explique pourquoi son groupe s'abstient. Car l'année précédente, il y a une augmentation de 11 %. Compte tenu des résultats de cette année, il aurait été bien de baisser un peu.

Monsieur BERNARD ajoute une petite précision car entre temps, ils ont reçu l'état officiel et cela fera un tout petit peu plus, soit 11 862 894 sur l'augmentation des bases.

Question 18 - Subvention 2016 au CCAS

Rapporteur : Claudette BRUNEL

Montant : 1 343 000 €

Imputation budgétaire : 657362

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur le montant de ce versement de subvention au CCAS qui correspond à la subvention d'équilibre qui aurait été nécessaire en 2014, soit 1 390 000 € + 90 000 € correspondants au solde des transferts du personnel allégeant la charge du personnel de la Commune - 137 000 € correspondant aux prestations que le CCAS assurait pour le compte de la Commune et qui sont intégrés dans la facturation des prestations prévues en 2016.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT
CONTRE : 8 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE, Yvette FLAUGERE, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Monsieur BERNARD précise que cette subvention sera versée mensuellement comme c'est le cas habituellement.

Monsieur PARASMO émet une petite remarque. Il dit que dans le budget principal, en dépenses en 6558, il y a 154 000 € qui va aussi au CCAS de manière indirecte. Il faudrait le rajouter aussi à cette subvention.

Monsieur BERNARD répond que c'est exactement ce qui a été dit en Commission. Les 1 343 000 € de subvention, ajoutés à 154 000 € de facturation et des salaires pris en charge par la Commune de l'ordre de 240 000 €.

Monsieur PARASMO estime donc que la subvention s'élève globalement à 1 700 000 €.

Monsieur le Maire répond que c'est l'équivalent qui était nécessaire en 2014 et qui est régularisé.

Madame BRUNEL informe l'assemblée qu'ils auront à leur disposition à la fin de la séance, un rapport d'activité 2015 du CCAS.

Question 19 - Subvention 2016 pour la mission Office de tourisme

Madame DUGARET quitte la séance.

Rapporteur : Guillaume PIERRE-BÈS

Montant : 700 000 €

Imputation budgétaire : 6574

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur l'attribution d'une subvention de 700 000 €, qui correspond à l'exercice des missions confiées par le Conseil municipal du 17 décembre 2015 à la SEM Le Grau du Roi Développement (antérieurement SEMGECE), à savoir :

- accueil,
- information,
- communication,
- promotion développement et coordination en matière de tourisme.

La délibération du 17 décembre 2015 précisait que la prise d'effet serait effective après le 1^{er} semestre 2016, dans la mesure où l'association Office de Tourisme continue d'exercer son activité et emploie les salariés jusqu'à ce qu'ils soient transférés à la SEM.

Cela sera possible dès que celle-ci aura voté lors de son CA la constitution d'un établissement secondaire. Il sera également opérationnel au début du mois de juin.

Monsieur PIERRE-BÈS explique qu'en coordination avec la Direction de l'Office de tourisme, les projections budgétaires ont été réévaluées. Il est proposé de modifier la répartition prévue comme suit :

3/12^{ème} à l'association, soit 175 000 € versables après notification de la délibération et le solde, soit 525 000 € selon des modalités, d'affectation qu'une délibération ultérieure aura à préciser.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur le versement au profit de l'association Office de Tourisme d'une subvention correspondant à 3/12^{ème}.

Monsieur ROSSO demande ce qu'il en est de l'affaire des photocopieurs. Est-ce que des décisions ont été prises ?

Monsieur le Maire dit que c'est une vraie préoccupation. Il y a une action juridique engagée pour sortir de cette situation bien délicate. C'est une action qui se veut être à l'amiable. Si celle-ci n'aboutissait pas, il faudrait aller plus loin.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT
CONTRE : 6 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE
ABST : 2 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Daniel FABRE

Madame DUGARET réintègre la séance.

Question 20 - Subvention 2016 aux Associations

Rapporteur : Nathalie GROS-CHAREYRE

Montant : 216 655,50 €

Impulsion budgétaire : 6574

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
ELEVES		SPORTS	
Aide aux devoirs	1 200,00 €	Boule Centre ville	550,00 €
APE le Repausset	818,80 €	Port Camague	550,00 €
APE Tabarly	218,50 €	Beach Volley	400,00 €
APE Deleuze	308,20 €	Chasseurs	4 650,00 €
APE Collège Aigues Mortes	250,00 €	Ailes de l'espiguette	600,00 €
	2 795,50 €	Rando	450,00 €
		Country	950,00 €
		Guy'l'danse	1 450,00 €
		Andalouse	1 450,00 €
		Hacienda	1 450,00 €
		Basket	250,00 €
		Hand	7 000,00 €
		Foot	25 500,00 €
		Courir	1 000,00 €
		Tennis centre ville	7 900,00 €
		Badminton	400,00 €
		Tennis Port Camargue	3 700,00 €
		Karaté Do	100,00 €
		Taïchi	100,00 €
		ACS	26 100,00 €
		Kayak	6 800,00 €
		Aviron	3 900,00 €
		Plongée	400,00 €
		Pesca club	75,00 €
		Centre de Pêche Camarguais	150,00 €
		Plaisanciers Port Camargue	600,00 €
		Plaisanciers du Grau	350,00 €
		Société Nautique	21 000,00 €
			117 825,00 €
CULTURE & PATRIMOINE		DIVERS	
Joutes	11 500,00 €	Sarel	100,00 €
Voiles latines	2 300,00 €	Age heureux	900,00 €
Union taurine	150,00 €	Club Informatique	100,00 €
Club taurin afficion	150,00 €	Chats libres	150,00 €
Club taurin Lou Seden	150,00 €	Bridge	150,00 €
Club taurin Ancien Phare	150,00 €	Les Nautiques	45 000,00 €
Club taurin Dur	150,00 €		46 400,00 €
Siloé	4 500,00 €		
Camargue Lazio	600,00 €		
Langue d'Oc	100,00 €		
Théâtre d'images	150,00 €		
CLA	2 200,00 €		
Union franco musulmane	150,00 €		
Ciné club	1 300,00 €		
Bacchus	200,00 €		
Défi Ports de Pêche	8 400,00 €		
Rock'n Blues	75,00 €		
Delta FM	900,00 €		
Théâtre du Ponant	2 000,00 €		
Terra Rossa	75,00 €		
	35 200,00 €		
Assoc CARITATIVES		Nouvelles associations	
SNSM	4 100,00 €	Club Echecs	75,00 €
Secours catholique	800,00 €		
Tamaris	600,00 €		
Donneurs de sang	800,00 €		
Eric Dombrosio	800,00 €		
Croix Rouge	800,00 €		
	7 900,00 €		
AMICALES		ANNIVERSAIRES	
Résidants Port Camargue	500,00 €	Union Taurine	600,00 €
Zac Marine	75,00 €	AMMAC	800,00 €
Résidants Tivoli	75,00 €	Hacienda	400,00 €
Amicale du Boucanet	550,00 €		1 800,00 €
	1 200,00 €		
SOUVENIR		Total Associations	215 795,50 €
Souvenir français	100,00 €		
Djidjelli	100,00 €		
Anciens combattants	650,00 €		
AMMAC	850,00 €		
FNACA	750,00 €		
Sous-Mariniers	150,00 €		
	2 600,00 €		
		Stands Nautiques	860,00 €
		TOTAL	216 655,50 €

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur l'octroi de subventions 2016 aux diverses Associations.

POUR : 23 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Daniel FABRE

CONTRE : 6 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE

Question 21 - Subvention d'Exploitation 2016 ODAS

Rapporteur : Nathalie GROS-CHAREYRE

Montant : 244 000 €

Impputation budgétaire : 67441

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur l'octroi de subvention d'exploitation 2016 ODAS.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE, Daniel FABRE

ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Question 22 - Subvention d'Exploitation 2016 Domaine Locatif

Rapporteur : Claude BERNARD

Montant : 764 800 €

Imputation budgétaire : 67441

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur l'octroi de subvention d'Exploitation 2016 Domaine Locatif.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 8 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Daniel FABRE

Question 23 - Subvention d'Exploitation 2016 Chambre Funéraire

Rapporteur : Claude BERNARD

Montant : 2 600 €

Imputation budgétaire : 67441

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur l'octroi de subvention d'Exploitation 2016 Chambre Funéraire.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT
CONTRE : 7 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE, Daniel FABRE
ABST : 1 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Question 24 - Autorisation de Programme et Crédit de Paiement : (AP/CP) annulation délibération n°2015-03-18

Rapporteur : Claude BERNARD



Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi Tél 04-66-73-45-45 Fax 04-66-73-45-40		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Volants
29	29	29
DELIBÉRATION N°		
2015-03-18		
Secrétaire : Michel BRETON		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
21	0	8

Objet :

**Autorisation de programme/
Crédits de paiement :**
aménagement de l'Esplanade de la mer - Cité de la pêche et des pêcheurs -
Construction de la nouvelle École de Mer à Port Camargue

La présente décision sera affichée ou consultable en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 mars 2015** à 18.30 heures

Le vingt-cinq mars deux mille quinze à 18.30 heures, le Conseil municipal de la commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 19 mars 2015, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Olivier PENIN, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Robert FOLCHER, Chantal VILLANUEVA, Benoît DAQUIN, Marie-Christine ROUVIERE, Michel BRETON, Marièle BOURY, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Roselyne BRUNETTI, David SAUVEGRAIN, Robert GOURDEL, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGREN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Aurélie PITOT, Yvette FLAUGERE, Daniel FABRE.

Pouvoirs de : Lucien TOPIE à Nathalie GROS CHAREYRE
Guillaume PIERRE-BES à David SAUVEGRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
Vu l'article L.263-8 des Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandattement avant le vote du budget,
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Vu l'avis favorable émis par le Bureau municipal le 17 mars 2015,
Vu l'avis favorable émis par la Commission finances du 17 mars 2015,

APPROUVE, au titre de l'année 2015, la création des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

Maîtrise d'ouvrage	Libellé des programmes	Montant de l'AP	Montant des CP en €		
			2015	2016	2017
Ville	Esplanade de la Mer	1.571.770	40.000	560.000	971.770
Ville	Cité de la pêche et des pêcheurs	2.472.995	40.000	1.095.178	1.337.817
Régie autonome de Port Camargue	Centre européen du nautisme - Construction de la nouvelle École de mer à Port Camargue	240.000	20.000	110.000	110.000

Pour les AP/CP sous maîtrise d'ouvrage communale, les plans de financement ont été établis en intégrant des aides de plusieurs partenaires, Région Languedoc Roussillon et Département du Gard, mais la Commune restera le premier financeur avec une participation de près de 50% sur fonds propres en mobilisant l'autofinancement, le FCTVA et 20% par l'emprunt.

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de se **prononcer** sur l'annulation de ces crédits qui seront réinscrits lors des budgets concernés sur la base d'un budget prévisionnel actualisé.

Monsieur BERNARD précise que contrairement à d'autres institutions, il leur est difficile de connaître par avance et avec certitude leur capacité d'autofinancement.

POUR : 23 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Sophie PELLEGRI-PONSOLE, Daniel FABRE

CONTRE : 6 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE,

Monsieur ROSSO explique son vote « contre ». Car tout simplement, cela concerne le Centre européen du nautisme. Si cette AP/CP est supprimée, il est retiré pour le moment une éventuelle participation de la Ville à cet établissement. Ils pensent philosophiquement que la Ville doit participer à cet équipement.

Monsieur le Maire précise que dans cette annulation, rien ne dit qu'il n'y aura pas de participation.

Monsieur PARASMO souligne que oui car il n'y a rien dans le budget qui dit que...

Monsieur BERNARD dit que cette subvention est envisageable en 2017.

Question 25 - Provision Budget Commune

Rapporteur : Claude BERNARD

Il convient d'approver la constitution d'une provision à hauteur de : 720 927 € figurant en inscriptions budgétaires sur le Budget Primitif de l'exercice 2016. Cette somme sera affectée au remboursement du dégrèvement de la taxe foncière de Port-Camargue concernant les années 2000 et 2001, à la régie autonome du port de Port-Camargue.

Le régime de provision est budgétaire.

Dépenses de fonctionnement : chapitre 042 – compte 6875 (dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels)	720 927 €
Recettes d'Investissement : chapitre 040 – compte 1582 (Autres provisions pour charges)	720 927 €

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Le Conseil municipal doit se **prononcer** sur l'approbation de la constitution d'une provision à hauteur de **720 927 €**.

Le Conseil municipal approuve cette question à l'unanimité.

Question 26 - Provision Budget Domaine Locatif

Rapporteur : Claude BERNARD

Il convient d'approver la constitution d'une provision à hauteur de : 200 000 € figurant en inscriptions budgétaires sur le budget primitif de l'exercice 2016. Cette somme préviendrait le risque de non paiement de loyer, en cas de contentieux, avec la société gestionnaire de l'hôtel résidence de Camargue.

Le régime de provision est budgétaire.

Dépenses de fonctionnement : chapitre 042 – compte 6875 (dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels)	200 000 €
---	-----------

Recettes d'Investissement : chapitre 040 – compte 1582 (Autres provisions pour charges)	200 000 €
--	-----------

Sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, Maire ;

Le Conseil municipal doit se **prononcer** sur l'approbation de la constitution d'une provision à hauteur de **200 000 €**.

Monsieur le Maire donne lecture d'une note d'information qui a été mise sur table, comme suit :

« Il rappelle aux Conseillers la demande de révision du loyer pour 2016, émise par la SA RESITEL (Groupe LAGRANGE).

Cette société, qui exploite l'Hôtel Résidence de Camargue, estime que l'état actuel de cet équipement ne leur permet plus de l'exploiter dans des conditions normales.

La Résidence est qualifiée par la société être en « en état de vétusté avancée », ce qui générerait des désordres sanitaires et sécuritaires récurrents avec un préjudice financier en raison de frais d'entretiens et de réparations accrus et des pertes de chiffre d'affaire ; un préjudice d'image notamment sur les réseaux sociaux avec des commentaires dévalorisants et un préjudice moral pour les salariés confrontés au mécontentement des vacanciers qui peut s'exprimer de façon très agressive.

Pour la nouvelle saison touristique, la société n'exploitera que 192 appartements sur 411 car elle estime que les autres ne peuvent être utilisés actuellement dans des conditions normales d'exploitation, elle demande donc une révision du loyer de 1 403 000 € HT à 720 000 € HT pour 2016, soit un différentiel pour la Commune de 683 000 € HT.

La SA RESITEL souhaitant être gestionnaire du futur équipement de tourisme dans le cadre du projet de réaménagement de ce site (que la Commune a mis en vente), elle propose de compenser cette perte sur le budget 2016 par un versement annuel de 76 000 € pendant 9 ans.

Il faut relever que cette formule implique que l'acquéreur du site souhaite en confier l'exploitation à la SA RESITEL, ce qui en l'état actuel du dossier n'est pas la solution retenue.

Au vu de l'impact potentiel considérable de cette question sur le budget 2016 et du questionnement que cela suscite, quant à la politique de la précédente majorité en matière d'entretien du patrimoine communal, Monsieur le Maire avait souhaité que l'ensemble des Conseillers, majorité et opposition, en prenne connaissance et s'exprime de façon à pouvoir orienter l'action municipale sur un dossier pour lequel les décisions devraient être prises à l'unanimité. Une visite sur site a donc été réalisée le 05 février : tous les groupes politiques y étaient représentés.

Par courrier du 18 mars, la SA RESITEL informe la municipalité que dans « l'attente d'une solution équitable pour tous » elle versera 46,7 % des loyers correspondant aux 192 logements « dits rénovés » et ce par rapport aux logements n'ayant pas fait l'objet d'une « rénovation » par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la précédente municipalité a déjà consenti au profit de la société trois avenants qui ont, soit gelé, soit diminué la redevance nette, celle-ci passant de 1 524 000 € en 2005 à 1 237 000 € en 2015, soit – 19 %.

Il relève également que de 2004 à 2011, la commune a réalisé un important programme de rénovation, en moyenne 535 000 € H.T. par an et qu'une partie de ces opérations concernait des aménagements intérieurs alors que théoriquement -s'il appartient au propriétaire (la municipalité) d'assumer les travaux relatifs à la structure et à la solidité générale- il appartient au locataire de réaliser ceux utiles au maintien permanent en bon état des locaux et à leur destination ».

Il souhaite donc, avant de prendre une position officielle vis-à-vis des demandes de la Société, obtenir le point de vue de tous les groupes politiques.

Monsieur ROSSO est contre toute concession à RESITEL.

Madame FLAUGERE est contre également. Elle évoque la mauvaise publicité sur internet qu'elle est allée consulter. Les commentaires étaient surtout contre la saleté, les matelas tachés et la location de TV. Mais rien concernant la Commune. Sur ce, elle remercie Monsieur le Maire de lui avoir fourni les documents demandés pour étudier le dossier car elle les attend encore.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE partage ce qui vient d'être dit. Il n'y a aucune concession à faire avec eux. C'est bien connu, *quand on veut piquer son chien, on dit qu'il a la rage*. C'est un peu cela qui leur avait été dit lors de la visite. Effectivement, elle pense plus que c'est sur du fonctionnement général que sur l'implantation de ce complexe touristique.

Monsieur FABRE adopte la même position.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT
CONTRE : 6 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE,
ABST : 2 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Daniel FABRE

Comme il en a été convenu, Monsieur le Maire donne la parole aux membres de l'opposition pour des commentaires et déclarations, dans l'ordre qu'ils le souhaitent.

Monsieur FABRE s'exprime en premier :

« *M. le Maire, M. le premier adjoint chargé des finances, mesdames et messieurs élus du conseil municipal.*

En qualité de 1 er vice Président de la commission des finances je souhaiterai tout d'abord saluer l'effort portée cette année au bon déroulement de la commission des finances. Concernant les délais de mise en place de cette dernière, ainsi que la qualité de l'ensemble des documents fournis à ses membres.

Je voudrais également remercier Mme Malabave et les services pour ce travail préparatoire de qualité. Il est juste regrettable de ne pas avoir provoqué une commission des finances préparatoire au Débat d'Orientation budgétaire de cette année. Qui aurait ainsi évité un monologue, et un fonctionnement qui n'a pas permis d'apporter « la possibilité d'apprécier tous les enjeux »

Cela étant, le conseil municipal de ce soir proposant l'approbation des comptes, permet d'avoir une lecture de la politique de gestion de la ville.

Gestion, qui cette année fait apparaître au compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2015, un résultat de clôture en fonctionnement, positif, de 5.292 539 euros.

Et ce, malgré une charge du personnel en augmentation depuis le début de votre mandat. Augmentation, qui comme vous nous l'avez déjà indiquée, est liée aux recrutements du personnel de police en rapport direct avec la mise en place de la vidéo surveillance, ainsi que l'augmentation du nombre d'heures de présence sur le terrain de nos agents.

Saluons au passage les résultats obtenus sur ce sujet de première importance

Mais au-delà, de ce constat, il en est d'autres :

En effet ce résultat de clôture de l'exercice avec + de 5.200 000 euros autorisant une proposition d'affectation de réserve de 3.000 000 euros, à été obtenu, malgré le fait :

- *Que pour l'année 2015, concernant la vente du patrimoine, seul a été acté la vente du terrain des orchidées pour 1 400 000 euros*
- *Alors que pour cette même année, nous n'avons pu prendre en compte la vente des anciennes écoles, dont la reprise de ce dossier à permis de retrouver une offre d'achat de pratiquement 900 000 euros au lieu de 690 000 euros initialement proposé.*
- *Alors que pour cette même année, nous n'avons pu prendre en compte la vente du bâtiment de l'ancien office de tourisme.*
- *Alors que pour cette même année, nous n'avons pu prendre en compte la vente du village vacance de l'Espiguette, prévu à 3.000 000 euros et pour lequel vous venez de recevoir une offre à 4.500 000 euros*

C'est dire, s'il apparaît d'excellentes perspectives d'équilibre budgétaire, après la vente l'année prochaine de la résidence de camargue au prix de l'offre que vous avez reçue de 15.000 000 euros.

Car, si vous engager alors le remboursement des emprunts a équivalence, du total cumulé des ventes pour plus de 20.000 000 euros.

Nous obtiendrons une économie de près de 2.000 000 euros d'annuité d'emprunt.

Il apparait donc clairement avec ces résultats et ces perspectives

Qu'il n'y avait nul besoin de :

- *recourir à une augmentation de 11 % des impôts soit 1.200 000 euros*
- *il était nul besoin d'augmenter la tarification des terrasses de nos commerçants.*
- *il était nul besoin d'augmenter les durées et la tarification des parkings de la ville*
- *il était nul besoin de prendre ces décisions qui sont autant de frein et de gênes à l'activité des acteurs économiques de notre ville.*
- *Et c'est pour ces motifs, et parce que je ne partage pas votre politique de gestion, qui a pris les Graulennes et les Graulens pour des vaches à lait,*
- *c'est parce que je ne partage pas votre politique de gestion qui contribue à générer un climat d'inquiétude fiscale et un climat d'inquiétude économique,*
- *c'est parce que je considère qu'il y avait,*

et, qu'il y a des actions de 1 er rang à mener,

**pour rétablir une qualité de la fréquentation des visiteurs de notre ville*

**pour préserver et améliorer au quotidien la qualité de vie des Graulennes et des Graulens*

**pour mener une politique de développement économique dynamique ambitieuse, attractive et réaliste*

*Que je n'ai pas voté pas favorablement les propositions d'approbation du budget.
Je vous remercie ».*

Madame PELLEGRIN-PONSOLE s'exprime à son tour :

« En préambule, je souhaiterais vous remercier, Monsieur le Maire, et surtout remercier l'ensemble des services administratifs d'avoir pris le soin, cette année, de nous transmettre le grand livre analytique 2015 nécessaire à l'examen du budget 2016 que vous nous soumettez aujourd'hui.

J'aurai cependant deux remarques d'ordre général à formuler, la première concerne les délais : difficile d'éplucher plusieurs milliers de lignes comptables en quatre jours, même avec un week-end de trois jours au milieu ! Le deuxième regret porte sur le fait que l'ensemble des pièces n'y est pas. En effet, dans le grand livre du Budget Principal que vous avez bien voulu nous adresser, il manque, et c'est bien dommage, les pages de 167 à 562 qui concernent tous les comptes de charge de personnel. C'est fâcheux d'autant plus que nous avions noté lors du Débat d'Orientation Budgétaire une augmentation de 7,6% des charges de personnel. Bien dommage de ne pas avoir accès à ces informations de première importance malgré votre volonté de transparence. Acte manqué, dirons-nous mais l'intention y était !

A la lecture du Compte Administratif du budget principal de 2015, j'aurai quelques questions et remarques complémentaires à apporter :

- **Je m'inquiète de l'annulation de plus de 1,9M€ de recettes d'investissement ce qui amène un déficit de la section de plus de 1,7M€. Si on y ajoute près de 2,3 M€ de dépenses de fonctionnement annulées qui dépassent les 25M€, vous amassez ainsi un excédent de fonctionnement de plus de 4,8M€, mais pour quoi faire ? Dans ces conditions, était-il bien nécessaire de ponctionner les Graulens d'un million d'euros supplémentaires en sur-fiscalisant inutilement la population ?**
- **Sur l'eau et l'assainissement (60611), on constate une augmentation de 30% des dépenses. Ce poste devrait être sans surprise d'une année sur l'autre. Comment expliquez-vous une dépense supplémentaire de 75 K€ en 2015 ?**

- *Idem pour le poste « énergie électrique » (60612), on remarque que le budget prévisionnel a été dépassé de 30%, soit plus de 170 K€. Quand on sait que l'éclairage public représente à lui seul, un montant de 420 K€, n'y aurait-il pas matière à réflexion pour réduire ce poste de dépenses ?*
- *Passons sur les dépenses de nettoyage et de désherbage de la voirie qui pourraient être dévolues en partie aux services municipaux, ou sur les frais de réparation de jet-ski.*
- *Passons aussi sur les 60 K€ supplémentaires qui ont fait exploser le compte « Autre personnel extérieur » (6218), en raison de la rémunération de deux DGS en 2015. Il avait été prévu 26.209 €, au total ce sont plus de 86 K€ qui ont été dépensés.*
- *Mais le pompon, c'est tout de même le poste « Fêtes et Cérémonies » (6232). 545 000 €, les petits fours ont été particulièrement salés en 2015 ! Il conviendrait en période de restriction budgétaire de limiter sévèrement ce poste de dépenses à l'avenir.*

De manière générale, on constate que les dépenses de fonctionnement représentent 55% du budget global et le budget d'investissement 45 %. La Ville vit au-dessus de ses moyens car dans une commune bien gérée, ces pourcentages sont inversés. Globalement, comme on l'avait pressenti lors du DOB, vous privilégiez les dépenses de fonctionnement au détriment des investissements. Cela dénote d'un manque certain d'ambition pour l'avenir de la commune, aussi je voterai contre votre budget ».

Madame FLAUGERE s'exprime :

« Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances :

Concernant votre budget prévisionnel 2016, j'ai noté que dans celui-ci vous n'avez pas inscrit les futures ventes, comme :

- *Le Village Vacances Espiguette,*
- *L'Hôtel Résidence de Camargue,*

ce qui rend donc votre budget prévisionnel non conforme, non sincère et véritable ».

Madame FLAUGERE poursuit sur la question de son vote sur les propositions de taux d'imposition. Evidemment, elle constate qu'il n'est pas présenté d'augmentation des taux sauf qu'il en résulte une augmentation de 2,8 par rapport aux bases. Elle pense que les Graulens auraient apprécié une baisse des taxes des taux comme dans certaines communes voisines qui font des investissements et qui font des baisses de toutes les taxes. Elle ne citera pas Beaucaire et remercie Monsieur le Maire.

Monsieur PARASMO fait une déclaration :

« Tout d'abord je tenais à remercier Madame Chantal Malabave ainsi que l'ensemble du service des finances pour leur travail qui a permis de fournir une parfaite qualité de documents.

Je tenais aussi à remercier Mr l'adjoint aux finances pour la bonne tenue et les explications données lors de la commission des finances du lundi 21 mars.

Dommage que cette commission n'ai pas eu lieu plus tôt elle aurait pu être suivie d'une deuxième et aurait permis d'affiner certaines prévisions.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice du budget 2015 voilà ce que nous pouvons en dire.

Le résultat semble convenable : budget sincère ou bonne surprise ?

En effet 5 millions d'euros d'épargne de gestion et 3,2 millions d'euros après équilibre de la section d'investissement.

Si l'on y regarde de plus près les charges à caractères généraux ont été réalisées à 85% c'est-à-dire 1 millions d'euros de dépenses programmées n'ont pas été engagées.

Les charges de personnel s'envolent pour atteindre 9,2 millions d'euros soit plus 1 million d'euro en 2 ans : vous nous dites cela vient du personnel supplémentaire en matière de police municipale et de vidéo surveillance

Faux Mr le maire 5 policiers municipaux et 4 agents vidéo surveillance de plus cela représente 370 000€ à quoi correspondent dont les 630 000€ de différence ?

Pour les recettes : surprise 2,4 millions d'euros du procès de la taxe foncière de Port Camargue, bien entendu les 1 millions d'euros provenant des 11% d'augmentation des impôts sans oublier mais cela était prévisible les 1,4 millions d'euros de la vente du terrain des Orchidées.

Je ne commenterai pas les budgets annexes qui s'équilibrent grâce aux réserves constituées dans les exercices 2012 et 2013.

Au vu de ces résultats était-il bien utile de crier au loup, d'annoncer une mise sous tutelle de la ville, d'exercer une pression financière déplacée vers les acteurs économiques (droits de places) et les concitoyens Graulens (11% d'augmentation d'impôts), d'employer des propos outranciers et de s'interroger sur les capacités la moralité de vos prédécesseurs.

Concernant votre proposition de budget 2016

A première vue augmentation de 10% par rapport à 2015 vous ne semblez pas avoir de problèmes financiers d'autant que cette augmentation n'entraîne pas cette année une hausse des impôts.

Plus dans le détail vous semblez maîtriser les charges à caractères généraux mais en réalité vous revenez à ce qui se faisait en 2013 après les avoir fortement augmentés en 2014.

Les charges de personnel semblent stables mais en réalité grâce à des transferts sur les budgets annexes celles-ci augmentent de près de 4% pour atteindre en cumuler 9,6 millions d'euros.

Toujours une subvention d'équilibre pour le budget annexe » odas » les arènes en moins cela est très surprenant.

Enfin pour la première une subvention d'équilibre de 765000€ vient abonder le budget annexe « domaine locatif » pour l'équilibrer .Jusqu'à présent ce budget rapportait à la ville aujourd'hui il coupe.

Je ne commenterai pas la subvention au syndicat d'initiative qui retombe à 700000€ après avoir été à 1 millions sans avoir encore compris à quoi cela a servi si ce n'est de parler du Grau du Roi en Anglais au lieu du bon vieil occitan.

En ce qui concerne les investissements pas grand-chose de nouveau si ce n'est des frais d'études (280000€) concernant des opérations qui seront réalisées par des privés mais quand ça on l'ignore.

A part cela rien de bien réjouissant nous ne percevons aucune inflexion en matière de rigueur nous n'y retrouvons pas de fil conducteur cela frise le surréalisme car la préoccupation idéologique l'emporte sur le contrôle de la raison.

En conclusion : pétassages par ci tripatouillages par là avec le changement d'imputations basculements de personnel prise en charge par les satellites de dépenses imputables sur le budget ville bref un certain nombre de mesurettes destinées non pas comme vous voulez le laisser entendre pour plus de transparence mais en réalité pour masquer et dissimuler et ceci à des fins électoralistes. Enfin on peut affirmer que l'agitateur, l'aboyeur de 2014 est devenu le profiteur de 2016 jonglant avec la cagnotte de l'héritage ».

Monsieur le Maire répond qu'il récuse complètement le fait d'avoir attaqué la moralité de ses prédécesseurs. Il a contesté leur gestion, ce qui est tout à fait différent.

Monsieur BERNARD a retenu des points sur des passages qui lui semblent important. D'abord sur l'intervention de Madame PELLEGRIN-PONSOLE et plus précisément sur « les petits fours et sur le champagne ». En fait, les 500 000 € étaient destinés aux décorations de Noël, au feu d'artifice, aux cadeaux de Noël, à la soirée du personnel, à Imagimômes, etc... C'est tout ce qui concerne le budget animation que dirige Madame Nathalie GROS CHAREYRE.

Par ailleurs, et s'adressant à Monsieur PARASMO, il a retenu dans le domaine du locatif les 765 000 € virés, qui sont en fait pour combler la dépense qui avait été faite afin de finir de payer le SWAP qu'ils ont fini de rembourser l'année dernière.

Il pense que le problème est antérieur et a été quand ils ont contracté ce prêt. Comme de la même façon, quand l'ancienne majorité a fait un prêt basé sur le franc suisse, ce qui était éminemment risqué. Ce prêt a été capé à 6,50 % et ceci a généré une dépense supplémentaire depuis 2012 d'un montant de 100 000 €/an. Cela va s'achever en 2017 et le coût est compté pour la Commune. C'est à peu près du même ordre. Le problème était de faire des prêts structurés et non pas de les solidifier.

Monsieur PARASMO rappelle concernant le SWAP, qu'ils ont décidé d'en sortir en payant 1 245 000 € à l'organisme financier et c'est leur décision. Mais, s'il avait été laissé en place, il aurait encore rapporté depuis, il note ici un montant de presque 800 000 €.

Sachant que l'Hôtel Résidence de Camargue est en vente et d'autant que ce SWAP était capé à 6,50. Ensuite, le prêt qui a été restructuré et fait par la SFIL pour un montant de 24 millions est de mémoire à 4,...

Monsieur BERNARD n'est pas d'accord et répond que le prêt à 4,... est un prêt structuré pour un montant de 3 900 000 € et celui qui a consolidé l'ensemble des prêts à hauteur de 24 millions est à 3,6...

Monsieur le Maire dit que par cela, ils ont voulu sécurisé l'argent des Graulens. Cela a été leur démarche. Il souhaite apporter des réponses concernant les charges du personnel, notamment.

En 2014, lorsqu'ils sont arrivés aux responsabilités, le budget 2014 avait été voté et pour les charges de personnel, il avait été voté 9 190 000 €.

En 2016, il est voté 9 207 000 € + 300 000 €. Ceci représente une augmentation de 3,6 % en 2 ans. De 2011 à 2014, l'augmentation a été régulière sur ce poste, soit 2,5 %/an. De ce fait, l'augmentation qui s'est produite n'est pas dispendieuse. Elle est relative aux recrutements pour la Police municipale mais pas seulement, car là-dessus il y a un volume d'heures supplémentaires. Puis, il y a eu d'autres recrutements comme sur le service informatique et l'année dernière sur la commande publique. Des jeunes graulens ont été recrutés. Ils avaient été formés au Grau du Roi dans le cadre de l'apprentissage dans les services de la collectivité et ils ont donné toute satisfaction.

La première année, il y a eu un recrutement pour une Direction de la communication et une Direction de cabinet.

Monsieur le Maire s'adresse à Madame PELLEGRIN PONSOLE. Il lui explique le fait qu'ils n'ont pas fourni ce paquet de pages concernant le détail du 012 (évoqué en Commission). Ce n'est pas lisible et ne donne pas d'informations interprétables. Ils ne peuvent pas donner les bulletins de salaires car c'est vraiment cela qui pourrait donner des indications. Evidemment, ce n'est pas une volonté de masquer quoi que ce soit.

Quant à une remarque sur le niveau d'investissement, il reste supérieur à celui des années précédentes. Lorsque l'Hôtel de Ville est enlevé, ils sont sur un niveau d'investissement plus fort. Ils savent très bien que la concentration s'est faite sur l'édification de l'Hôtel de Ville.

Les investissements moyens hors Hôtel de Ville étaient de 2 850 000 € et en 2016, ce sont 4 300 000 €.

Monsieur ROSSO précise que lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire aurait dit que 95 % de l'augmentation des frais de personnel concernait la sécurité, c'est le 1^{er} point. Le 2nd point, concerne tous ces chiffres qu'il ne sait pas où ils ont été pris. Car pour lui, sur les réalisés, cela donne :

En 2012 : 8 141 489 €

En 2013 : 8 319 075 € soit + 177 586 €

En 2014, l'année de l'arrivée de M. le Maire, sur le réalisé : 8 585 345 € soit + 266 270 €

Et en 2015, c'est le pompon, 9 240 167 € soit + 654 820 €. Ce sont-là des chiffres pris dans les comptes administratifs 2012, 2013, 2014 et 2015. Soit de 2012 à 2015, une augmentation de 13 % et depuis 2014, une augmentation de 921 092 €.

Monsieur le Maire dit qu'ils ont comparé les chiffres sur les budgets votés et non pas réalisés.

Monsieur PARASMO répond que c'est sur le réalisé qu'il faut voir. Il explique que si l'on compare le réalisé 2015 qui est de 9 240 167 € par rapport à ce qui devait être prévu pour 2016 qui est en légère diminution, il pourrait alors dire qu'ils ont stabilisé le personnel. Mais, c'est faux ! Pourquoi ? Parce que comme l'ont dit Madame BRUNEL et Monsieur BERNARD, sur le CCAS, ils basculent 240 000 € de personnel qui vont être payés par le CCAS, qui étaient payés par la Commune et sur Régie Service Urbain (RSU) et il y a 210 000 € qui étaient payés par le budget et remboursés par le RSU, alors cela fait 500 000 € de plus.

Monsieur BERNARD explique que c'est l'inverse. Le CCAS prend à sa charge 90 000 €.

Monsieur PARASMO précise que cela fait 450 000 € qui n'apparaissent pas ici dans le budgétisé, dans les propositions. Quand le budget fin 2016 sera réalisé, ils verront s'il y a 8 000 500 € de réalisé et ils diront qu'il y a une stabilisation du personnel et ils iront comparer avec le CCAS et le RSU. Une addition sera faite afin de voir s'il y a une constance.

Il répète qu'il faut se baser sur des réalisés et non pas sur des budgétisés. Car, ils ne savent pas ce qui peut se passer. Par exemple, si demain il y a une épidémie et que la moitié du personnel n'est pas là, les charges prévues de 190 000 € de remboursement des frais de personnel vont gonfler. Le budget, c'est du prévisionnel, mais par contre pour les chiffres, il faut se baser sur des réalisés.

Monsieur le Maire, concernant le personnel, répète que oui vraiment de façon très importante, il y a eu l'orientation sécurité sur la police municipale, les recrutements, c'est une chose. Il le répète encore le renforcement de certains services était nécessaire, personne n'en disconvient.

Recrutements dans le cadre aussi de la mise en œuvre des Nouvelles Activités Scolaires (NAP) sur le péri scolaire et aujourd'hui cela apporte satisfaction.

C'est aussi du service à la personne. Il donne quelques explications car ils ne pensent pas qu'ils soient effectivement dans une dérive idéologique comme cela a été dit toute à l'heure mais c'est vraiment une politique conduite au bénéfice de la population. C'est vraiment une question d'orientation de ce point de vue-là.

Madame PELLGRIN PONSOLE revient sur la question du personnel. C'est sans compter les autres charges de personnel extérieures (poste 6218) sur lesquelles il avait été budgété 26 209 € pour l'année dernière et il a été passé allègrement les 86 000 €. Elle pense que Monsieur le Directeur Général des Services (DGS) doit savoir de quelle ligne il s'agit.

Monsieur le Maire répond qu'en termes de prestations extérieures, ils sont une Collectivité qui a un recours vraiment maîtrisé.

Ce poste (6218) apparaît dans le « Grand livre » et l'Adjoint aux finances apportera une réponse ultérieurement.

Monsieur le Maire poursuit en disant que bien-sûr chacun a son point de vue c'est bien normal, l'opposition s'oppose, vote contre le budget. Il a noté quand même qu'il y avait quelques abstentions et quelques fois des expressions assez constructives. Il les en remercie.

Quelques dérives et peu de rhétoriques, mais c'est dans le jeu politique aussi. Il ne viendra pas sur ce registre et restera là-dessus sur vraiment leur volonté qui est une volonté d'action pour l'intérêt général de leur Commune et pour leurs concitoyens. Ils prennent en compte l'avis de leurs concitoyens tout au fil de l'existence, depuis la petite enfance jusqu'aux personnes âgées.

Ils sont mobilisés pour la dynamique économique et il contexte le climat d'inquiétude économique quand il voit celle de leur Ville aujourd'hui dans le secteur privé. Il pense que si ce secteur se développe à ce niveau, il n'y a pas d'inquiétude, mais que l'attractivité reste forte. Il en veut pour preuve différents projets et dans le cadre des ventes de patrimoine, les projets portés seront jusqu'au bout, de haute valorisation sur l'économie, sur la montée en gamme et sur la qualité de vie de leurs concitoyens.

Monsieur le Maire fait sa déclaration :

Un budget étape maîtrisé pour une Ville qui avance

« Sans augmenter les impôts, sans contracter d'emprunt nouveau, en poursuivant les efforts de gestion, en faisant des choix, des arbitrages et des économies, en maîtrisant la masse salariale avec gel des embauches en 2016 et en 2017, nous gardons le cap sur un bon niveau d'investissement pour mettre à jour les moyens de nos services, pour entretenir notre patrimoine, notre port de pêche, pour la mise aux normes de nos bâtiments publics dont les écoles, pour rénover et entretenir les 60 km de voirie de la ville.

Par ailleurs, tous nos projets sont lancés et actuellement en phase d'étude : la réhabilitation du vieux Phare, la renaturation du terrain de l'ancien hôpital et l'Eco quartier Méditerranéen. Le programme des Orchidées est en cours d'aménagement.

Les services rendus à toutes les strates de la population depuis la petite enfance en passant par l'âge scolaire et la jeunesse, jusqu'aux séniors et aux aînés sont pris en compte dans une optique de qualité, d'équité et de solidarité.

La vitalité associative dans tous ces secteurs est soutenue avec au delà des subventions la mise à disposition de nombreux locaux et le soutien des services techniques et de communication.

La sécurité, qui a fait l'objet de très importants efforts en 2014 et 2015 avec d'excellents résultats voit la poursuite d'une deuxième phase de mise en place de vidéo-protection.

L'environnement avec ses particularités littorales et lagunaires compte des moyens importants.

*Les propositions pour la vie culturelle et l'animation sont de très bon niveau.
La promotion touristique avec des moyens rationalisés démontre tous les jours des avancées considérables avec des innovations contributives à l'attractivité et à la notoriété de la station.*

Tout n'est pas parfait et beaucoup reste encore à faire mais nous ne sommes aux responsabilités que depuis deux ans et après ce premier tiers de mandat, je considère que beaucoup a été déjà réalisé ou entrepris.

Vous le savez, la situation financière que nous avons trouvé avec le remboursement de la dette, avec un patrimoine et une voirie en manque d'entretien et bien d'autres retards encore comme la mise en sécurité de la maison de retraite, du palais des sports et des arènes, ne peut être soldée en si peu de temps.

A cela, vient s'ajouter la baisse de la DGF et des exigences nouvelles coûteuses que je ne conteste pas et que je soutiens (les NAP pour l'éducation des enfants et les ADAP pour l'accessibilité...)

Les ventes de certains éléments patrimoniaux sont importantes car nombreux des biens sont en désuétude et ne peuvent être mis aux normes et rénovés, faute de moyens. Au delà de la valorisation financière, elles doivent apporter par les projets portés une plus value pour la qualité de la vie, l'économie, l'emploi et le rayonnement de la cité dans une montée en gamme qualitative.

Je reviendrai sur le DOB. Il était important d'analyser et de clarifier la situation financière de la Commune pour pouvoir se fixer des objectifs volontaristes et clairs plutôt que continuer à « naviguer à vue et au gré des vents car il n'y a pas de vents favorables pour celui qui ne sait pas où il va ».

Une stratégie est définie, celle de retrouver des marges de manœuvres mises à mal par un endettement durable, cela va être difficile car on part de très bas.

La Commune manquait de règles et de procédures transparentes aussi bien pour la gestion des ressources humaines que pour les dépenses et les achats, il aurait été plus facile et simple de continuer sur ces habitudes mais il fallait avoir le courage et la volonté de tout remettre à plat pour parvenir à stabiliser les dépenses et mieux mobiliser les compétences du personnel, ce n'est pas populaire et électoraliste mais nécessaire comme la contrainte d'avoir à faire des arbitrages douloureux face à la situation difficile des finances communales.

Je tiens à saluer l'énorme investissement des Elus de la majorité, les Adjoints dans leur délégation et tous les Conseillers municipaux sur les dossiers en charge.

Je salue l'ensemble de l'administration de la collectivité et l'ensemble des Agents, tous à leur niveau d'intervention sont indispensables pour la mise en œuvre des politiques publiques que je conduis avec la majorité pour l'intérêt général de nos concitoyens.

Saluer le CCAS avec sa Direction, son Conseil d'administration et ses Agents, ils sont au cœur des politiques de services à nos concitoyens.

J'accorde bien sur en ce temps de vote du budget une mention spéciale à Claude BERNARD, premier Adjoint délégué aux finances et au service des finances. Je salue le travail et les compétences de M. SAVARIN, Directeur Général des Services.

Je conclurais sur trois mots qui guident notre action : vérité, détermination et confiance. Ce budget charnière ouvre la porte au 2/3 restant du mandat ».

Monsieur BERNARD souhaite apporter comme convenu, une petite précision à Madame PELLEGRIN-PONSOLE. Effectivement et après vérification dans le « Grand livre », il s'agit du précédent DGS et d'ailleurs du nouveau aussi, qu'ils remboursent aux organismes qui les mettent à disposition mais, cela vient quand même affecter le chapitre 012, donc c'est bien compris dans la somme. Il y a aussi une personne handicapée dont ils remboursent l'organisme qui leur met à disposition. Voilà pour les 86 000 €.

Monsieur ROSSO demande si c'est le salaire brut, régime indemnitaire compris, ou bien ce n'est qu'un seul et le régime indemnitaire est payé ici ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erik SAVARIN, DGS, pour davantage d'explications.

Monsieur SAVARIN explique que sur l'an dernier, il a été présent qu'à partir du 1^{er} juillet 2015 et sur la période antérieure, c'était son prédécesseur.

Sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, c'était avec les primes, c'est-à-dire que tout ce qu'il percevait comme le régime obligatoire et les primes, c'était la Communauté de Communes de Lunel qui le lui versait et qui a demandé le remboursement.

Et à partir de janvier 2016 et suivant les conditions de sa mise à disposition, il est payé sur la partie obligatoire par sa Communauté de Communes (2 505 € net) et la Commune de Le Grau du Roi lui verse une prime mensuelle de 951 € net et éventuellement une prime de fin d'année en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs.

Il rappelle qu'il n'est pas concerné par la PFR car il est dans la filière technique. Concernant son grade, il peut percevoir l'Indemnité de Performance et de Fonction (IPF).

Monsieur BERNARD rajoute qu'il va se poser la question pour la Commune du remboursement de la dette. Il va falloir choisir les prêts qu'ils rembourseront et pour cela, il le dit et le confirme, ils travailleront ensemble sur ce sujet.

De plus, il remercie vraiment du fond du cœur le service finance qui a fait un travail exceptionnel.

Monsieur le Maire donne congé à Madame Chantal MALABAVE et la remercie.

Question 27 - Hôtel Résidence de Camargue : conclusion de l'appel à candidatures

Rapporteur : Lucien VIGOUROUX

Par délibération du Conseil municipal du 28 janvier 2015, Monsieur le Maire a été autorisé à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de la résidence de Camargue de gré à gré dans les conditions prévues à l'article L2241-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et il a été chargé, en particulier d'établir le cahier des charges de cette aliénation.

Concernant ledit bien de la résidence de Camargue, un appel pour la cession de ce bien immobilier, intégrant un cahier des charges et l'ensemble des données techniques et patrimoniales du bien, a été lancé le 03 août 2015 sur la plateforme « marché online » et « achat public.com » ainsi que sur le site internet de la mairie.

Les caractéristiques du bien cessible étant les suivantes :

Parcelles concernées :

- BZ 1 = 39 997 m²
 - BZ 2 = 7 615 m²
 - BZ 3 = 7 288 m²
 - BZ 81 = 4 084 m²
- Total = **58 984 m²**

Surface bâtie existante : **18 300 m²**.

Cet ensemble immobilier fait partie du domaine privé de la Commune et est donc cessible en l'état sans procédure de déclassement.

A la date limite du 03 novembre 2015, huit dossiers répondant au cahier des charges ont été reçus, à savoir par ordre d'ouverture :

1. VVF DEVELOPPEMENT ET VVF ASSOCIATION
2. GOELIA - SAS TERRRE BLEUE
3. Groupement M FINANCE CAPITAL-OCEANIS PROMOTION
4. ALTAREA COGEDIM
5. Groupement NEXITY-NEMEA-AEGIDE - TOURNY MEIER

6. Groupement ANGELOTTI-VINCI IMMOBILIER-OVELIA-RESITEL
7. Groupement GGL-FDI-ENGIE
8. KOTEL INVEST

Les offres financières pour cette cession allant de 10,3 Millions d'Euros à 16,2 Millions d'Euros en fonction de la nature du projet.

Certains projets s'appuient en effet sur la reprise en l'état du site avec de légères rénovations et une dominante touristique avec moins de 20 000 m² de surface de plancher à terme ; d'autres à l'opposé visent à construire un nouveau quartier, après démolition de l'ensemble existant avec près 40 000 m² de surface de plancher et généralement une vocation touristique minoritaire. A Mi-chemin entre ces deux hypothèses de devenir du site, plusieurs projets proposent une démolition reconstruction partielle du site avec une remise en tourisme forte.

A l'examen de ces projets et de la fiabilité financière et juridique des candidats, eu regard au montant de cette vente et à la stratégie budgétaire adoptée par la Commune, des demandes de précisions, des pièces, et des auditions ont eu lieu avec certains candidats dans le but de préciser les termes de cette aliénation et d'en sécuriser le déroulement

Les intérêts et inconvénients de chaque projet ont également été présentés et débattus en Commission urbanisme du 09 mars 2016.

Eu égard aux différentes considérations financières, juridiques, techniques et à la valeur ajoutée pour la Commune et la Station du projet ambitieux « Un lagon sur les toits » présenté par le Groupement M Finance CAPITAL-Oceanis Promotion qui présente les notamment les avantages suivants :

- Vocation exclusivement touristique du projet,
- Création d'un lagon en superstructure, qui constituera un attrait réel pour la destination
- Mixité d'hébergements entre hôtellerie de luxe et résidence de tourisme sans multipropriété,
- Calendrier réduit nécessaire aux autorisations,
- délai restreint de paiement du prix et de réitération de l'acte ...

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de son choix d'engager les négociations des termes d'une signature d'une promesse synallagmatique de vente (c'est-à-dire un compromis de vente) avec le Groupement M Finance Capital-Oceanis Promotion.

- Cette promesse synallagmatique une fois aboutie et accompagnée de l'avis des Domaine et assortie des conditions essentielles et déterminantes seront soumises à délibération du Conseil municipal préalablement à sa signature.
- Les conditions essentielles et déterminantes porteront notamment sur :
 1. Délais de réalisation de la vente et échéance fixe de dépôts des autorisations et de fixation des conditions définitives du projet par l'acquéreur
 2. Aucune clause liée à une commercialisation du Projet
 3. Pas de clause liée à la nature des sols
 4. Pas de clause liée à la modification du document d'urbanisme
 5. Clause de sauvegarde liée à une éventuelle revente du site, assortie d'une plus value par l'acquéreur

Sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, Maire ;

Il est demandé au Conseil municipal de permettre à M. le Maire de **négocier** le compromis de vente qui sera présenté pour approbation lors d'un prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire dit qu'ils ont abordé ce sujet tout à l'heure. C'est un projet qu'ils ont évoqué en Commission, qui est sur une orientation de valorisation touristique et très important pour l'attractivité de

la station. Ils engagent donc la procédure avec le groupement M. FINANCE capital Oceanis Promotion sur ce projet.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE dit qu'elle ne voit pas l'estimation de France domaine sur ce projet. Comme cela a été vu en Commission d'urbanisme, elle va réitérer ses remarques qu'elle a eu l'occasion de faire devant M. VIGOUROUX.

Même si sur les projets présentés, ils étaient tous d'accord pour que ce soit à vocation touristique, elle est un peu inquiète sur la capacité financière et sur ce que souhaite réellement cet investisseur. Car, l'idée est séduisante sur le papier, certes, le prix d'achat correspond à ce qui avait été fixé dans le cahier des charges. C'est toujours compliqué d'autant que manifestement, il a eu déjà l'occasion de convertir des résidences pour seniors dans le Département et ce, en projet immobilier.

Est-ce que toutes les garanties nécessaires ont été prises pour la signature de ce compromis de vente afin que cela ne se traduise pas en projet immobilier ?

Monsieur le Maire répond que oui, toutes les garanties ont été prises. Elles vont être établies de façon tout à fait drastique dans les écrits et les actes de promesse qui vont être produits. Tout va être parfaitement cadré. L'objectif est d'arriver au bout d'un projet comme celui-là. Tous les moyens seront pris afin que cela aboutisse favorablement.

Monsieur FABRE tient à relever un ou deux éléments. A cette Commission d'urbanisme (*très bien organisée, avec tous les documents et les réponses*), sous la présidence de M. VIGOUROUX, il y avait également la Société qui avait été mandatée pour orchestrer et les accompagner dans le choix de ces propositions.

Lors de cette Commission, cet organisme a proposé à tous les membres de la Commission, un tableau d'analyses entre les projets à caractère touristique, d'habitation, les qualités financières, techniques et juridiques des dossiers.

Quant à la négociation de la mise en place de ce compromis, il apportera son vote car il n'est pas pour que Le Grau du Roi recule mais pour qu'il progresse avec une attractivité forte, il espère. Néanmoins, il sera extrêmement vigilant et bienveillant sur l'établissement de ce compromis comme tous ses collègues. Car, cette Société avait une annotation qui montrait bien que c'était le seul dossier qui avait un vecteur de risques à caractère juridique car il proposait de rassembler les acteurs financiers de l'opération seulement une fois qu'il serait lauréat de la décision.

Il reste très vigilant là-dessus et donnera son accord afin de préparer ce compromis mais reste très en retrait sur cette Société.

Monsieur le Maire confirme cela. La Société en question s'engagera sur son tour de table financier puisqu'elle est lauréate maintenant.

Monsieur SARGUEIL a plusieurs remarques sur ce dossier. Il constate une absence de plans sur les parcelles mises à la vente, une projection de l'ensemble des terrains mis à la vente et du projet présenté par le groupe M. FINANCE capital Oceanis Promotion. Il semble que tout cela aurait été utile aux Elus et au public afin de suivre le projet.

L'estimation par France domaine concernant ces 4 parcelles aurait pu à la fois les éclairer sur leur valeur et sur la possibilité d'aménagement.

Car sur les 4 parcelles mises à la vente, il y a 2 parkings. Comme l'on aurait pu le croire au départ, il n'y a pas que la parcelle de la Résidence de Camargue mais en plus les parkings dont 1 qui était loué à la Résidence de Camargue et l'autre qui était au public.

S'il a bien compris, sur une partie de ces parkings, il y a un hôtel qui doit se construire dans ce projet.

Monsieur le Maire répond que sur ce projet, il n'y a aucune construction d'hôtel prévue sur ces parkings. Il est formel, c'est sur un autre dossier que cela avait été présenté, mais pas sur ce celui-là. Monsieur le Maire l'invite à revenir voir le dossier s'il le souhaite. Il est évident que tous les éléments cadastraux seront fournis pour la signature du compromis.

Monsieur SARGUEIL demande pourquoi ces 2 parkings sont à la vente si ce n'est que pour y mettre des voitures dessus. S'ils sont à la vente, autant les garder et les louer.

Monsieur le Maire répond qu'il est vrai que ces 2 parkings étaient déjà complètement dédiés à l'Hôtel Résidence de Camargue. Ils sont clôturés.

Monsieur SARGEUIL connaît très bien les lieux et dit qu'il n'y avait qu'un seul parking avec des barrières. Ce sont des parkings où il pouvait se faire des aménagements publics dessus car ils sont constructibles.

Madame FLAUGERE dit à Monsieur le Maire qu'ils ont décidé de vendre cette Résidence de Camargue pour la somme de 15 Millions d'€. C'est le prix que la Commune l'avait acheté. Il leur avait été demandé des éléments qu'elle n'a pas eus comme les investissements et tout ce qui a été fait.

Comme ses collègues, ils n'ont pas non plus d'estimation de France Domaine.

S'adressant à M. VIGOUROUX, elle lui dit qu'avec rien, elle ne peut pas proposer quelque chose comme travail. Il ne faut pas travailler dans le vent comme elle le constate actuellement. Elle travaille sérieusement ou pas. Elle votera contre évidemment car il est hors de question qu'elle leur laisse les mains libres de vendre leur patrimoine.

Monsieur le Maire dit que sur le coût global d'investissement, il représente 18 500 000 € avec en 2004 l'acquisition des locaux et du fonds de commerce pour 14 750 000 €. Et de 2004 à 2011, 3 750 000 € de travaux, soit en moyenne, 535 000 €/an de travaux. Il a été couvert à 90 % par l'emprunt.

Madame FLAUGERE dit que ce n'est pas maintenant qu'elle veut des prix, c'est quand elle demandait des éléments du dossier afin de faire peut-être une contre proposition pour éviter de vendre le patrimoine.

POUR : 21 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT

CONTRE : 6 Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGERE,

ABST : 2 Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Daniel FABRE

Monsieur ROSSO précise qu'ils ne sont pas contre la vente mais sur l'avancée du dossier en l'état actuel.

Question 28 - Cession du bien Village Vacances Espiguette : route du Camping de l'Espiguette, cadastré section CT n°2

Rapporteur : Lucien VIGOUROUX

Conformément aux articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et suivant la délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2015, la Commune de Le Grau du Roi souhaite procéder à l'aliénation de quelques-unes des propriétés bâties qui sont à ce jour en désuétude et dont le maintien en bon état de fonctionnement nécessiterait de grands frais.

La Commune a fait publier dans la presse quotidienne et spécialisée dans l'immobilier, sur les médias informatiques et le site internet de la ville, un avis d'appel à candidature faisant mention de la volonté de cession immobilière de gré-à-gré de ces biens communaux.

Parmi ces biens, figure l'ensemble immobilier du Village Vacances de l'Espiguette, sis route du Camping de l'Espiguette, implanté sur la parcelle cadastrée section CT n° 2, qui n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal.

Par ailleurs, les dépenses indispensables pour remettre ce bien immeuble en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la Commune pourrait disposer à cet égard.

Dans le cadre de cette procédure de cession, un avis de France Domaine a été sollicité qui dans sa réponse du 25 janvier 2016 fixe la valeur vénale de ce bien à 3 800 000€ HT,

Le 18 décembre 2015 et le 09 mars 2016, ont été présentés en Commission d'urbanisme les deux propositions d'achat réceptionnées pour cet ensemble foncier inscrit en zone AUC du PLU.

Sur ces deux dossiers, M. le Maire propose de retenir l'offre de l'EURL LES PETITS CAMARGUAIS représentée par M. Bernard SAUVAIRE d'un montant de 4 500 000 €, assortie d'un projet de démolition partielle et reconstruction et réhabilitation-extension des bâtiments conservés développant ainsi un complexe village vacances de 160 logements, 228 places de stationnement et un espace de vie et de services (espace fitness et bien-être, piscine 500 m², centre d'accueil, ...) qui doterait la Commune d'un équipement touristique d'exception par la réalisation d'une opération de qualité.

Ce dossier est le mieux disant au niveau de l'offre financière supérieure de plus de 35% à l'autre offre. En sus, le projet de démolition-construction partielle sera en mesure de générer une taxe d'aménagement, ce qui aura pour effet de compléter les versements auprès de la commune.

Au vu de l'avis de France Domaine, Monsieur le Maire propose donc de céder l'ensemble foncier dénommé Village Vacances Espiguette sis route du Camping de l'Espiguette, dont le terrain cadastré section CT n° 2, d'une superficie de 69 589 m², est inscrit en zone AUC du PLU, à l'EURL LES PETITS CAMARGUAIS représentée par M. Bernard SAUVAIRE pour un montant de 4 500 000 €. Dans le cadre de cette cession, il est précisé que les éventuels frais de géomètre, d'expertise, d'architecte ou de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Parallèlement, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire dont les conditions restent à définir, il sera consenti à l'EURL LES PETITS CAMARGUAIS un droit d'usage exclusif de l'îlot équipé d'une passerelle le reliant à la plage bordant le foncier cadastré section CT n° 2 supportant l'aménagement du village de vacances.

Les usages sur cette partie de la parcelle cadastrée section CT n° 3 d'une superficie d'environ 4 500 m², zone non-aedificandi reliée au domaine public et au plan d'eau du chenal Sud de Port Camargue, seront donc exclusivement réservés à la clientèle du village de vacances.

Sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

M. le Maire demande au Conseil municipal de se **prononcer** sur cette proposition et de **décider** de la cession du bien. Il sollicite par ailleurs l'autorisation de **signer** tous les documents et actes se rapportant à cette cession qui est conditionnée aux clauses suspensives usuelles notamment l'obtention de toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet purgée de tous recours.

Madame FLAUGERE va voter « pour » pour une fois car elle pense que c'est une bonne affaire car il est estimé à 3 800 000 €. Elle aurait émis certains doutes sur un quelqu'un d'autre, mais connaissant le futur acquéreur, elle pense qu'il va faire quelque chose de bien.

Monsieur FABRE demande si dans les clauses suspensives usuelles qui sont classiques, s'il y en a de prévues liées au financement dans le cadre de cet achat ?

Monsieur le Maire répond que dans tous les compromis, c'est inscrit. A priori, ils sont sur des fonds propres.

Il souhaite amener des précisions par rapport à ces deux dossiers et aux questionnements. Il redit qu'il s'agit bien de vendre du patrimoine et il le respecte car il est le fruit des efforts des contribuables Graulens pendant des années. Or, aujourd'hui eu égard à la situation tendue, telle qu'elle est, eu égard au fait que ces deux outils se sont dénaturés comme le Village vacances, c'est une réalité. Sur l'Hôtel Résidence de Camargue, ils sont dans un bras de fer sur « qui devait faire quoi » ? Mais surtout, il n'y a pas les moyens d'investir aujourd'hui pour remettre au niveau ces outils, c'est à dire sur la qualité de l'accueil exigée par les visiteurs.

Là-dessus, ils auront à la fois une plus value financière mais aussi une plus value car ce sont des projets qui sont attractifs et de qualité. Les investissements prévus sont de l'ordre de quasiment 50 Millions d'€ sur l'Hôtel Résidence de Camargue et de l'ordre de 17 Millions d'€ sur le Village Vacances. Ce sont quand même des investissements importants.

Monsieur ROSSO ne peut pas le laisser dire quand il dit que c'est le « fruit d'un effort des contribuables Graulens ». Ces patrimoines ont été acquis sans l'effort fiscal. Ils se sont autofinancés.

L'emprunt, c'est-à-dire les loyers, remboursaient largement le capital et les intérêts des emprunts. Donc, ce ne sont pas des opérations qui ont fait appel à la fiscalité et donc aux contribuables Graulens.

Monsieur le Maire voulait dire que cela relevait de moyens mobilisés au nom des Graulens.

Le Conseil municipal adopte cette question à l'unanimité.

Question 29 - Rapport sur le principe de procédure de délégation de service public pour la gestion des marchés nocturnes organisés sur Port-Camargue par la Commune de LE GRAU DU ROI

Rapporteur : Nathalie GROS CHAREYRE

Conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local.

Article L1411-1 : Modifié par [Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 - art. 2](#) : Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est实质iellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. Les délégations de service public des personnes morales de droit public relevant du présent code sont soumises par l'autorité délégante à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, dans des conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat. [...].

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport établi à cet effet : la gestion et l'exploitation du service public des marchés nocturnes saisonniers de LE GRAU DU ROI seront confiées à un délégataire dont la rémunération sera versée par la commune.

L'exploitation se fera en régie intéressée.

À l'issue de la remise des dossiers de candidature, Monsieur Le Maire invitera un ou plusieurs candidats à des entretiens de négociation. À l'issue des négociations, Monsieur Le Maire soumettra, au travers d'un rapport complet, à l'approbation de l'Assemblée Délibérante le choix du régisseur intéressé et le contrat de DSP finalisé.

Considérant :

- Les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique émis lors de sa séance du 18 mars 2016,
- Le rapport exposant les caractéristiques générales des prestations que le délégataire de la Commune devra fournir, celui-ci devant faire l'objet d'une validation par la Commission Culture Traditions, Patrimoine, sports et vie associative qui se tiendra le 04 avril 2016 avant de lancer la procédure.

Sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est donc demandé aux Membres du Conseil municipal de :

- Se prononcer favorablement sur le principe de la gestion déléguée du service public des marchés nocturnes saisonniers, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT,
- D'approuver le lancement de la procédure de délégation de service public,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents s'y référant.

Madame FLAUGERE dit que ce rapport sur le principe de procédure est un sujet évoqué depuis l'an dernier et ils attendent que la saison arrive pour se pencher dessus. Elle déplore le manque de travail en amont puisqu'ils vont y travailler lundi et qu'il faut attendre qu'il y ait eu la réunion de la Commission.

Monsieur le Maire répond que ceux qui ont travaillé sur ce dossier, agents de la Collectivité et Elus, apprécieront ses propos car il y a eu un gros travail.

POUR : 28 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY, Daniel FABRE.

CONTRE : 1 Yvette FLAUGERE

Rapport sur les caractéristiques déléguées

1-Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, la Commune avait confié à un prestataire l'organisation des marchés nocturnes estivaux et ce, dans la mesure où cela constituait une animation des quais. Cette prestation reposait sur des bases juridiques très discutables.

La Ville souhaite se libérer de ce type d'organisation qui nécessite un vrai professionnalisme et confier la gestion de cette activité à un délégataire ayant des connaissances spécifiques en matière d'organisation et d'animation de foires et marchés dans un cadre réglementaire transparent.

Argument justifiant le recours à la DSP : incompatibilité des horaires des marchés nocturnes avec ceux du personnel communal.

C'est pour cette raison qu'il paraît plus judicieux de déléguer l'organisation de ce service public. Le principal objectif de la Commune est de trouver un partenaire capable de prendre en charge l'organisation de ces marchés nocturnes, d'en gérer l'installation et de faire respecter les règles de sécurité de ces évènements organisés sur le domaine public. Ces marchés ont pour vocation de valoriser la création artistique et de l'artisanat, conformément aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

La Commune sera donc particulièrement attentive aux compétences et à l'expérience des candidats en la matière.

2- Objet de la consultation et caractéristiques des prestations de la convention envisagée :

Dans ce contexte plusieurs solutions s'offrent à la commune comme le recrutement, le marché public ou la DSP. Considérant l'argument précédemment présenté, la convention que la Commune entend conclure pour l'externalisation de ce service constitue indiscutablement une convention de délégation de service public, cette procédure restant la mieux adaptée à la gestion de ce type d'évènements.

La mission qui sera confiée au futur délégataire consiste à prendre en charge l'installation, la gestion et le respect des règles de sécurité, sur site, des marchés nocturnes organisés par la municipalité.

Il travaillera en collaboration étroite avec les services municipaux et plus particulièrement :

- La Régie municipale des recettes qui prendra en charge la gestion administrative et financière des dossiers des exposants ainsi que l'encaissement des recettes sur le compte de la régie « Occupation du domaine public » et sur le principe de l'organisation et de la réglementation des marchés communaux.
- La Police municipale pour tout ce qui concerne les contrôles et le maintien de l'ordre, notamment.

La régie intéressée est la solution contractuelle qui sera retenue.

En effet, la régie intéressée est un contrat par lequel une personne privée (le régisseur) fait fonctionner, à la demande d'une personne publique, un service public en percevant une rémunération de cette personne publique.

La collectivité rémunère le « régisseur intéressé » par une rétribution composée d'une redevance fixe et d'un pourcentage sur les résultats d'exploitation « un intérêsement ». La collectivité est chargée de la direction de ce service mais peut donner une certaine autonomie de gestion au régisseur.

Missions confiées au prestataire :

Le candidat aura en charge l'installation, la gestion et le respect des règles de sécurité, sur site, des marchés nocturnes organisés par la municipalité.

Il travaillera en collaboration étroite avec les services municipaux et plus particulièrement :

- La Régie municipale des recettes qui prendra en charge la gestion administrative et financière des dossiers des exposants ainsi que l'encaissement des recettes sur le compte de la régie

« Occupation du domaine public » et sur le principe de l'organisation et de la règlementation des marchés communaux.

- La Police municipale pour tout ce qui concerne les contrôles, le maintien de l'ordre, notamment.

Durée de la convention :

La durée de la convention est fixée pour la période estivale 2016, soit du 1^{er} juillet et 30 août 2016.

Rémunération du régisseur intéressé :

Le prestataire sera rétribué, pour sa prestation, à hauteur 4 000,00 € HT maximum en partie fixe, complétée d'une partie variable de 25 % maximum sur le chiffre d'affaire global TTC en fin de saison.

Le cahier des charges, joint au présent rapport, fixe de manière exhaustive les obligations techniques et les obligations en termes de gestion de l'exploitant ainsi que la durée de la convention.

3 - Incidence pour le personnel en fonction au sein de la Commune

La présente délégation n'a aucune incidence sur le personnel en fonction au sein de la Commune.

4 - Calendrier prévisionnel du déroulement de la procédure

Autorité responsable	Procédure simplifiée	Délais	Dates
Comité technique	Avis sur le principe de la délégation		18 mars 2016
Assemblée délibérante	Délibération autorisant le recours à la délégation de service public		Conseil municipal du 30 mars 2016
Exécutif local	Publication d'un avis d'appel à concurrence dans un JAL (Midi Libre)		Début avril 2016 après réunion de la Commission
Exécutif local	Réception des candidatures et des offres	15 jours minimum	18 avril 2016
Exécutif local	Examen des candidatures et des offres, négociations, choix du candidat retenu sur la base de sa dernière offre	Deux à trois semaines	Du 19 avril au 4 mai 2016
Assemblée délibérante	Délibération approuvant le choix et autorisant la signature		Conseil municipal du XX mai 2016
Exécutif local	Notification du rejet des offres aux candidats non retenus		Le lendemain de la télétransmission en Préfecture de la Délibération
Exécutif local	Signature du contrat	1 semaine	Début Juin 2015
Exécutif local	Transmission à la préfecture		Le lendemain de la signature du contrat
Exécutif local	Notification du contrat au délégataire		Le lendemain du retour de Préfecture
Exécutif local	Publication d'un avis d'attribution JAL (Midi Libre) et site de la ville		Mi-juin 2016
	Commencement d'exécution		JUILLET 2016

Question 30 - Association « Défi des Ports de pêche » : demande d'avance de subvention 2016

Rapporteur : Lucien TOPIE

Afin de permettre le fonctionnement et la poursuite des activités dispensées par l'Association « Défi des Ports de pêche », il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur une demande d'avance sur la subvention 2016, soit la somme de **4 000 €**.

En effet, le défi aura lieu du 1^{er} au 08 mai prochain à Royan (Charente-Maritime) et les dépenses seront conséquentes avant la manifestation (locations voilier et stand, transport et licences).

Cette avance sera déduite de la subvention qui sera accordée à l'Association pour l'exercice 2016.

Sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, Maire ;

Il appartient au Conseil municipal de se **prononcer** sur la question.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce dossier.

Question 31 - Elections : modification de l'implantation des Bureaux de votes, de l'affichage électoral et administratif

Rapporteur : Olivier PENIN

Dans la perspective des scrutins présidentiels et législatifs de 2017, Monsieur le Maire évoque la nécessité de revoir l'implantation des Bureaux de vote, des emplacements électoraux et administratifs.

Il propose les modifications suivantes :

1/ Implantation des Bureaux de vote :

Le Bureau 2 (Villa Parry), occupé par l'Office du tourisme, sera transféré au Centre technique, rue des Médards.

Il y aura une répartition des électeurs plus équilibrée des deux Bureaux de la rive Droite, en déplaçant les rues « *placette des Albizias, rue des Flamboyants, rue des Tamaris et rue des Hibiscus* » du Bureau 5 (Les Argonautes) vers le Bureau 2 (Centre Technique).

Situation actuelle	Propositions
B1 - Palais des Sports (Centralisateur) Allée Victor Hugo	B1 - Palais des Sports (Centralisateur) Allée Victor Hugo
B2- Villa Parry Parking de la Plagette	B2- Centre Technique Rue des Médards
B3 - Carrefour 2000 Avenue du Centurion	B3 - Carrefour 2000 Avenue Jean Lasserre
B4 - Palais des Sports Allée Victor Hugo	B4 - Palais des Sports Allée Victor Hugo
B5 - Les Argonautes Avenue du Mail	B5 - Les Argonautes Avenue du Mail
B6 - Carrefour 2000 Avenue Jean Lasserre	B6 - Carrefour 2000 Avenue Jean Lasserre
B7 - Hôtel de Ville 1, place de la Libération	B7 - Hôtel de Ville 1, place de la Libération

L'information sera largement diffusée dans le bulletin municipal et sur le site de la ville. Un courrier sera joint à la carte d'électeur pour attirer leur attention.

2/ Implantation des affichages électoraux :

En conséquence, l'emplacement d'affichage électoral de la Plagette serait transféré rue des Médards, devant le Centre Technique municipal.

Situation actuelle	Propositions
<u>Rive droite</u> 1 - Avenue de la Pinède - Cimetière (Abri bus) 2 - Boulevard Docteur Jean Bastide - Cimetière 3 - Avenue du Mail - Les Argonautes 4 - Face à la rue des Oyats 5 - Parking La Plagette - Villa Parry	<u>Rive droite</u> 1 - Avenue de la Pinède - Cimetière (Abri bus) 2 - Boulevard Docteur Jean Bastide - Cimetière 3 - Avenue du Mail - Les Argonautes 4 - Face à la rue des Oyats 5 - Centre technique - Rue des Médards
<u>Rive gauche</u> 6 - Quai Colbert - Bar Léon 7 - Place de la Libération - Hôtel de Ville 8 - Quai Colbert – Ponton Jean-Pierre Bas (face à l'ancien Hôtel de Ville) 9 - Avenue de Camargue - Pharmacie 10 - Allée Victor Hugo - Palais des Sports	<u>Rive gauche</u> 6 - Quai Colbert - Bar Léon 7 - Place de la Libération - Hôtel de Ville 8 - Quai Colbert - Ponton Jean-Pierre Bas (face à l'ancien Hôtel de Ville) 9 - Avenue de Camargue – Pharmacie 10 - Allée Victor Hugo - Palais des Sports
<u>Port Camargue</u> 11 - Avenue Jean Lasserre - Carrefour 2000 12 - Avenue Jean Lasserre - Jardins des Sculptures 13 - Route des Marines - Centre Commercial Le Trident	<u>Port Camargue</u> 11 - Avenue Jean Lasserre - Carrefour 2000 12 - Avenue Jean Lasserre - Jardins des Sculptures 13 - Route des Marines - Centre Commercial Le Trident

3/ Implantation des affichages administratifs :

Le nombre d'emplacements d'affichages administratifs est modifié : les affichages au Yacht Club et à la Villa Parry sont supprimés. En revanche, un emplacement sera ajouté devant la salle Marcel Pagnol qui se situe place de la République, lieu associatif et passager, où se tient le marché 3 fois/semaine.

ETAT ACTUEL	PROPOSITIONS
1. HÔTEL DE VILLE	1. HOTEL DE VILLE Place de la Libération
2. PALAIS DES SPORTS	2. PALAIS DES SPORTS Allée V Hugo
3. CARREFOUR 2000	3. CARREFOUR 2000

4. YATCH CLUB	4. SALLE MARCEL PAGNOL Place de la République
5. VILLA PARRY	5. LES ARGONAUTES Avenue du Mail
6. LES ARGONAUTES	6. CCAS Allée V Hugo
7. CCAS	

La présente délibération sera déposée en Préfecture avant le 15 avril 2016 et une copie sera adressée obligatoirement au Bureau des Elections de la Préfecture, accompagnée de la liste de la nouvelle délimitation des bureaux de vote par voies.

Sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, Maire ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir **accepter** ces nouvelles propositions.

Le Conseil municipal adopte cette question à l'unanimité.

Question 32 - Occupation du domaine public : horodateurs tarifs 2016 sur les zones sur la voirie : rajout tarif abonnement saisonnier et informations complémentaires

Rapporteur : Chantal VILLANUEVA

Lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2016, il a été validé les tarifs 2016 des horodateurs de la voirie (délibération n°16-02b-11).

Or, il s'avère qu'il a été omis de mettre dans la précédente délibération le tarif pour un abonnement saisonnier ainsi qu'une information complémentaire concernant toutes les zones sur la voirie. Les modifications sont apportées en **rouge** dans le tableau ci-dessous :

Objet		détail	Tarifs TTC 2015	Tarifs TTC 2016 validés
HORODATEURS				
Toutes les zones sur la voirie	31/03/16 au 03/11/16	30 minutes	1,00 €	1,00 €
		60 minutes	1,50 €	1,50 €
		90 minutes	2,50 €	2,50 €
		120 minutes	3,00 €	3,00 €
		180 minutes	3,50 €	3,50 €
		240 minutes	4,00 €	4,00 €
		Abonnement saison *	160,00 €	160,00 €
		Abonnement : 1 mois *	85,00 €	85,00 €
		Abonnement : 15 jours *	60,00 €	60,00 €
		Abonnement : 7 jours *	45,00 €	45,00 €
		Abonnement : 2 jours *	25,00 €	25,00 €

de 9 h à 22 h - 7 j/7 j

(30 minutes gratuites par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation, si non inscription de la plaque d'immatriculation pas de bénéfice des 30 minutes gratuites).

Ne se cumul pas avec les 2 heures du "Pass'Graulen"

* Les abonnements sont réservés aux véhicules de tourisme (interdits aux campings-cars et véhicules de + 2 mètres) et seront disponibles à la Régie municipale des recettes ou directement aux horodateurs.

IMPORTANT : Les places handicapées sont gratuites conformément à la loi.

Sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal d'**adopter** ce tarif et ces informations complémentaires.

POUR : 27 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRI-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY.
CONTRE : 2 Yvette FLAUGERE, Daniel FABRE.

Question 33 - Occupation du domaine public : tarifs 2016 des parkings Victor Hugo, Fanfonne Guillierme et La Plage : rajout tarifs et informations complémentaires

Rapporteur : Chantal VILLANUEVA

Lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2016, il a été validé les tarifs 2016 des parkings Victor Hugo, Fanfonne Guillierme et la Plage (délibération n°16-02b-12).

Or, il est constaté quelques omissions qu'il convient de rajouter afin de modifier la délibération initiale. Les modifications sont apportées en **rouge** dans le tableau ci-dessous :

Parkings : V. Hugo et F. Guillierme	<u>parking V.</u> <u>Hugo</u> : du 31/03/16 au 03/11/16 <u>Parking F.</u> <u>Guillierme</u> : même période d'ouverture avec une gratuité du 10 au 18/09/16 et du 24 au 25/09/16	30 minutes	1,00 €	1,00 €
		60 minutes	1,50 €	1,50 €
		90 minutes	2,50 €	2,50 €
		120 minutes	3,00 €	3,00 €
		180 minutes	3,50 €	3,50 €
		240 minutes	4,00 €	4,00 €
		Abonnement saison *	160,00 €	160,00 €
		Abonnement 1 mois *	85,00 €	85,00 €
		Abonnement 15 jours *	60,00 €	60,00 €
		Abonnement : 7 jours *	45,00 €	45,00 €
		Abonnement : 2 jours *	25,00 €	25,00 €

de 9 h à 24 h - 7 j/7 j

(30 minutes gratuites par Jour par saisie de la plaque d'immatriculation, si non inscription de la plaque d'immatriculation pas de bénéfice des 30 minutes gratuites)

Ne se cumule pas avec les 2 heures du "Pass'Graulen"

* Les abonnements sont réservés aux véhicules de tourisme (interdits aux campings-cars et véhicules de + 2 mètres) et seront disponibles à la régie municipale des recettes ou directement aux horodateurs.

IMPORTANT : Les places handicapées sont gratuites conformément à la loi.

La Plage	1/6 au 3/11/16	1ère heure	1,50 €	1,50 €
		les heures suivantes à partir de 9 h jusqu'à 19 h (tarif par heure)	1,20 €	1,20 €
		les heures suivantes à partir de 19 h jusqu'à 9 h (tarif par heure)	1,00 €	1,00 €
		Abonnement plagiste * (max 5/plagiste) (plaqué d'immatriculation faisant foi)	50,00 €	50,00 €
		Borne camping-car	2,00 €	2,00 €
		Abonnement saison *	160,00 €	160,00 €
		Abonnement 1 mois *	85,00 €	85,00 €
		(30 minutes gratuites par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation, si non inscription de la plaque d'immatriculation pas de bénéfice des 30 minutes gratuites). Ne se cumule pas avec les 2 heures du "Pass'Graulen"		
		31/3/2016 Stationnement période hivernale		

au 31/5/2016 et du 4/11/2016 au 31/5/2017	. 1ère et 2ème heure (par saisie plaque immatriculation)	gratuité	gratuité
	. 3ème heure	1,50 €	1,50 €
	. Au-delà (tarif par heure)	0,80 €	0,80 €
	. Borne camping-car	2,00 €	2,00 €
	24 h/24 h - 7 j/7 j		

Ne se cumule pas avec les 2 heures du "Pass'Graulen"

* Les abonnements sont réservés aux véhicules de tourisme (interdits aux campings-cars et véhicules de + 2 mètres) et seront disponibles à la Régie municipale des recettes uniquement.

IMPORTANT : Les places handicapées sont gratuites conformément à la loi.

Sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal d'**adopter** toutes ces modifications et ajouts de tarifs.

Monsieur ROSSO dit, s'il comprend bien, que ces parkings vont être mis en horodateurs.

Madame VILLANUEVA répond par la positive.

Monsieur ROSSO demande des éléments sur la plaque d'immatriculation.

Madame VILLANUEVA répond que tous les horodateurs sont déjà équipés comme ça. Il faut y inscrire sa plaque d'immatriculation lorsque l'on va retirer son ticket et ce, comme à La Grande-Motte.

Monsieur ROSSO demande ce que cela permet. Est-ce 30 minutes gratuites pour tout le monde ?

Monsieur le Maire répond que oui. Ce sont des horodateurs de nouvelle génération. Il faut rentrer sa plaque d'immatriculation et il y a une gratuité au départ. Ce sont des machines de dernière génération.

Madame PONSOLE-PELLEGRIN s'interroge sur le devenir des emplois saisonnier qui étaient sur ces parkings.

Monsieur le Maire explique que par rapport à l'évolution vers des horodateurs, à terme, ceux-ci rendent non nécessaire les gardiens de parkings à barrières.

Pour qu'il n'y ait pas de situation couperet, il a demandé, après que tout le monde soit informé de cela, que finalement, ça se passe en 2 ans afin que chacun puisse prévoir la suite.

Ils ont recruté un certain nombre de gardiens de parkings qui seront là pour donner de l'information, mais à terme, il n'y en aura plus.

Madame FLAUGERE a noté que les places des personnes handicapées sont gratuites conformément à la loi. Antérieurement, elle avait posé une question là-dessus et il lui avait été répondu que cela resterait payant. Elle est satisfaite que la loi soit appliquée.

POUR : 27 MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Marie-Christine ROUVIERE, Lucien TOPIE, Marièle BOURY, Michel BRETON, Pascale BOUILLEVAUX, Pascal GIRODIER, Rosine ALLOCHE-LASPORTES, Olivier PENIN, Guillaume PIERRE-BÈS, David SAUVEGRAIN, Anne-Marie BINELLO, Roselyne BRUNETTI, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Léopold ROSSO, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Philippe PARASMO, Alain GUY.
CONTRE : 2 Yvette FLAUGERE, Daniel FABRE.

Question 34 - Personnel communal : création et suppression de poste

Rapporteur : Marièle BOURY

Création à compter du 1^{er} avril 2016 d' 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe contractuel à temps complet

Catégorie B
1^{er} échelon : IB 404/ IM 365

11^{ème} échelon : IB 675 / IM 562

Durée de carrière dans le grade : minimum 19 ans / maximum 23 ans

Suppression à compter du 1^{er} avril 2016 d'1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe contractuel à temps complet

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **se prononcer** sur cette suppression et création de poste au 1^{er} avril 2016.

Monsieur ROSSO demande si cela est suite à la réussite d'un concours.

Monsieur le Maire répond que non, c'est simplement un contractuel à la régie. C'est un agent qui passe de la 2^{ème} à la 1^{ère} classe. Ce n'est pas un recrutement.

Le Conseil municipal accepte cette question à l'unanimité.

INFORMATIONS

Rapporteur : Lucien VIGOUROUX

TABLEAU MAPA 2016

**Liste des MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) de moins de 25 000,00 euros H.T.
avec ou sans mise en concurrence et sans publication conclus depuis le dernier Conseil municipal**

N° MAPA	TITULAIRE	Code Postal & Ville	OBJET	Date de Notification	Délai exécution	MONTANT DU MARCHÉ HT
2016-01-MABC-03	Agence Delta Sécurité	30320 MARGUERITTES	Surveillance des manifestations	26/02/16	1 an	Montant maximum 24 000,00 €
2016-02-MA-04	LACROIX Signalisation	44801 SAINT HERBLAIN	Création de panneaux pour signalétique horodateurs	21/03/16	Avant le 30 mars 2016	7 147,56 €
2016-02-MA-06	SARL FABRE TP	30250 COMBAS	Travaux de remise en forme du parking des Baronnets	En cours	Du 29 mars au 22 juillet 2016	4 400,00 €
2016-03-MABC-07	3D MEDITERRANEE	34130 ST AUNES	Stérilisation des œufs de goélands	18/03/16	1 saison Terminé au 30 avril 2016	Montant maximum 14 000,00 €
2016-03-MA-08	SARL PAMS	40480 VIEUX BOUCAU	Réparation du nettoyeur de plage	08/03/16	Avant le 30 avril 2016	9 364,90 €
2016-03-MA-10	LPSA	26103 ROMANS	Acquisition de 10 gilets pare-balles pour la Police Municipale	10/03/16	1 mois	5 220,00 €
2016-03-MA-11	AX'IOM	69120 VAUX EN VELIN	Création d'un système de contrôle d'accès avec GTC aux PK	15/03/16	30/05/16	8 581,60 €

\$

Rapporteur : Lucien VIGOUROUX

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N°2016-01-MA-01
"Fourniture et mise en place d'un limnimètre sur l'Etang du Médard"
AVENANT FINANCIER INFÉRIEUR À 5%

Imputation budgétaire :

Budget principal de la Commune 2016 – Article 2315 – Opération étang du Médard

Référent technique : Christophe ROSSO

Référent administratif : Virginie RENAUD / Francine JOSPIN

Ce marché a été attribué selon une procédure adaptée sans mise en concurrence, ni publicité du fait de son montant inférieur à 25 000,00 € H.T. à la **SARL CENEAU**.

Le présent marché a été notifié le 15 janvier 2016.

Justification de l'avenant :

La progression de l'étude hydraulique de l'Etang du Médard a permis de déceler que deux délaissés d'étang biaisent l'analyse des flux hydrauliques entrant et sortant. Pour y remédier il faut équiper ces deux délaissés, de repères gradués. Le comité de contrôle de l'étude a validé techniquement ce principe et propose l'installation en régie de 4 repères gradués (mires d'1m), tels que décrits dans le devis N°D1603-592. Cet avenant correspond ainsi à la fourniture de ces mires.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant du marché initial H.T.	7.678,00 €
Avenant N°1 H.T.	+ 263,32 €
Nouveau montant du marché H.T.	7.941,32 €
PLUS-VALUE GLOBALE	+ 3,43 %

En application de la délégation accordée à Monsieur Le Maire (Délibération du Conseil municipal N°2015-12-08 prise en séance du 17 décembre 2015), cet avenant a été signé le 21 mars et notifié le 22 mars 2016.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la bonne tenue de ce Conseil municipal dense, bien-sûr en ce sens qu'il s'agissait de voter le budget et les budgets et de voter quand même des décisions importantes sur les ventes. Et ce, en 3 heures de temps, ce qui veut dire que ce Conseil a été bien préparé et qu'il y avait tous les éléments pour y participer.

La séance est levée à 21.20 heures.

